N° 7 — Deuxième année — 15 c. A LYON; — AU DEHORS 20 c. — Lundi 8 Janvier 1872

JOURNAL DE LYON

M. A. SCHNÉEGANS — Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34. — ÉDITION DU SOIR — Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34. — M. EUGÈNE YUNG

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41 — rue de l'Hôtel-de-Ville — 41

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Trois mois	Six mois	Un an
Ville de Lyon	9 fr.	18 fr.	36 fr.
Département du Rhône	10 fr.	20 fr.	40 fr
Autres départements	12 fr.	23 fr.	46 fr

(Pour l'étranger : le port en sus.)

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.
Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

Annonces : 30 cent. la ligne. Réclames : 1 fr la ligne.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

AVIS

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DE LYON n'a point changé et demeure toujours inférieur à celui des autres grands journaux de Lyon.

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré, ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler le plus promptement possible, afin que l'envoi de leur journal ne subisse aucune interruption, et joindre à leur demande la dernière bande imprimée indiquant exactement leur adresse.

NOUVELLES DU JOUR

7 janvier.

Il y a deux ou trois jours à peine, le ministre des finances exprimait lui-même, à la tribune de l'Assemblée nationale, l'espoir d'un prochain accord entre la commission du budget et le gouvernement. Dès le lendemain, la scission était devenue complète.

Déjà, à la fin de la séance d'avant-hier, M. Jules de Lasteyrie en avait fait la déclaration à la Chambre, et hier, M. Benoît d'Azy, président de la commission, a déposé un rapport complémentaire, dont les conclusions confirment le dissentiment existant. Nous avons suffisamment indiqué sur quels points porte cette divergence de vues; quant aux incidents qui ont marqué cette nouvelle phase de la discussion, nous n'en entreprendrons pas le récit, que nos lecteurs trouveront aux « tablettes versaillaises » de ce jour. Voici, d'ailleurs, où en est l'affaire.

Placée entre l'hostilité que la Chambre a manifestée par ses votes antérieurs contre le principe de l'impôt sur le revenu, et l'insistance du gouvernement à ne frapper qu'exceptionnellement certaines valeurs mobilières, en demandant à des taxes sur les matières premières la plus grande partie des ressources dont il a besoin, la commission retire son propre projet. C'est donc sur le projet du gouvernement que doit s'ouvrir la discussion, portée à l'ordre du jour de demain lundi.

Le reste de la séance d'hier a été rempli par le défilé monotone d'un certain nombre de rapports de pétitions.

Les bulletins parlementaires signalent, en outre, le dépôt du rapport de la commission compétente sur le projet de loi ayant pour objet de demander à l'Assemblée l'autorisation d'exercer des poursuites contre divers journaux.

Plusieurs de ces journaux qui, aux termes des conclusions de la commission, ont « outragé, calomnié, menacé » la représentation nationale seront déférés à la justice. Pour deux autres, l'*Alliance républicaine* de *Saône-et-Loire* et le *Gard républicain*, l'Assemblée renonce aux poursuites ; enfin, en ce qui concerne la *Constitution* et l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, le rapport conclut à ne pas entrer dans l'examen des articles incriminés attendu que tout en égalant les autres en violence, ils émanent de membres de l'Assemblée, et qu'il suffit alors de déférer ces articles au président, seul gardien de la dignité de la Chambre.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction primaire vient de se compléter par l'adjonction de MM. de Meaux et de Rességuier.

M. le vicomte de Meaux s'était récemment signalé à l'attention de ses collègues. Dans une réunion composée d'une centaine de membres de la droite et tenue chez M. de Falloux, M. de Meaux a fort éloquemment soutenu la nécessité de l'union de tous les monarchistes. Ce chaleureux plaidoyer en faveur de la « fusion » lui aurait même attiré d'assez aigres observations de la part des « irréconciliables » de la droite, et, entre autres, de MM. de Franclieu et le duc de Carrayon-Latour, Il y aura du moins gagné d'être mis à même de soutenir de sa parole et de son vote au sein de la commission chargée de rapporter la loi sur l'instruction primaire, MM. Dupanloup et de Rességuier et autres ennemis déclarés de l'instruction obligatoire.

A ce propos, nous ne pouvons que regretter l'accentuation, plus nette encore, que la commission vient de donner à son hostilité contre le projet du gouvernement en choisissant pour président Mgr Dupanloup.

Il est regrettable que les divers partis aillent ainsi à l'extrême dans des questions où tous les extrêmes sont à redouter. Nous ne savons pas si la majorité, en nommant Mgr Dupanloup, a voulu donner une sorte de « leçon » à l'Académie française ; mais ce que nous savons, c'est que cette nomination n'est point le fait d'hommes politiques et sages, et ce qui le prouve, c'est l'effet, très-déplorable, qu'a produit cette nomination sur les électeurs de Paris. Ceux-ci la regardent comme un défi et votent, paraît-il, pour V. Hugo.

Si l'Assemblée ou ses commissaires avaient le sens des situations, ils auraient nommé président de cette commission un homme d'opinions moyennes, dont l'élection n'eût pu être regardée comme un défi ni par les amis, ni par les ennemis de M. Jules Simon. Nous en dirions tout autant si, à la place de Mgr Dupanloup, se trouvait, par une interversion hypothétique des rôles et des partis, un libre-penseur déclaré ; la présidence de la commission de l'instruction obligatoire n'appartiendrait pas plus à celui-ci, qu'elle n'appartient, en l'état, à un prélat. Tout ce qui tend à aiguiser ces sortes d'animosités est mauvais; il faudrait rechercher au contraire tout ce qui tendrait à l'apaisement.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

ANGLETERRE.

Sandringham, 5 janvier, midi.

Le bulletin officiel de la santé du prince de Galles porte que le prince a bien dormi la nuit dernière et qu'il continue à recouvrer ses forces.

BELGIQUE

Bruxelles, 5 janvier, s.

L'*Organe de Namur* dit qu'une grève a éclaté dans les établissements de Sclaigneaux et Vezin, et qu'elle doit avoir assez de gravité. Un bataillon a été dirigé sur Vezin. Quelques gendarmes ont été blessés à coup de pierres.

Le *Journal de Charleroi* dit que des bruits de grève circulent dans cette ville. L'association charbonnière a décidé qu'elle fermerait ses établissements si les ouvriers cessaient de travailler.

ITALIE.

Rome, 5 janvier.

La *Gazette officielle* publie un décret donnant effet à la convention conclue entre l'Italie et l'empire d'Allemagne, pour l'extradition réciproque des malfaiteurs.

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES

Bucharest, 5 janvier.

Le Sénat a adopté, par 31 voix contre 6, la convention relative aux chemins de fer roumains.

AUTRICHE.

Vienne, 6 janvier.

La *Gazette officielle* publie la nomination du comte de Wimpffen comme ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du roi d'Italie.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 5 janvier.

Le général Sickle, ministre des Etats-Unis à Madrid, repart pour l'Espagne. M. Fisch, secrétaire d'Etat, lui a déclaré, relativement aux affaires de Cuba, que l'Amérique suivrait une politique de neutralité, mais qu'elle couvrirait de sa protection tous les citoyens et les navires américains qui ne font pas de la contrebande de guerre.

(*Voir la suite des dépêches à la 3e page*).

NOTRE CLOU

Je faisais dernièrement une visite à un vieux voisin, Auvergnat d'origine. Je le trouvai contre un mur, un marteau à la main et s'épuisant en efforts inutiles pour enfoncer un clou dans ce mur. Le bonhomme ruisselait de sueur, mais le mur était aussi dur que lui était obstiné. Enfin, il se prit à dire : « Nic, gnac, tu entreras, » et d'un dernier effort plus puissant, plus désespéré que les autres, il vainquit la ténacité de la pierre et son clou fut planté.

Il y a plus de rapport qu'on ne le pense entre le journaliste toujours sur la brèche et le vieil Auvergnat contre son mur. Si l'un trouve un obstacle dans la dureté du ciment, l'autre en trouve un autre non moins insurmontable dans la cervelle du public, surtout lorsque cette cervelle s'agite, pense, discute dans l'atmosphère ambiante de l'esprit de parti. Mais ne désespérons pas ni des hommes, ni de notre temps; la vérité triomphe toujours; disons comme le bonhomme : « Nic, gnac, tu entreras, » et tapons sur notre clou.

Notre clou, c'est le République. C'est elle et son principe que nous voudrions faire entrer dans les idées et dans les mœurs de ce pays. Car nous ne nous lasserons pas de le répéter, c'est le salut; elle seule peut donner à ce peuple ce qu'une série de désastres inouïs lui a enlevé, la sécurité et l'ordre qui fondent et consacrent la vraie liberté. Lorsque nous voyons toutes les intrigues nouées, tous les piéges tendus au gouvernement de la République, par l'ambition inconsidérée et déloyale des partis monarchiques, nous nous sentons pris d'une tristesse sans nom, et nous désespérerions de l'avenir de ce pays, si notre pensée s'arrêtait à l'examen du temps présent. La raison heureusement nous rassure vite, en nous montrant le suffrage universel si fort, si sûr de son droit, et nous disons avec les hommes de bon sens de tous les partis : Oui, des rapatriations, à leur heure, malgré le danger; des fortunes immenses et inviolables sur le sol de la patrie commune, tout ce qu'ils voudront, selon le droit commun mais des trônes, jamais, ils engloutiraient encore eux et le pays.

Oublieux de tout engagement pris, peu soucieux de la paix publique, n'ayant qu'un objectif, leur ambition, ils ont essayé de tout, ils ont tenté tous les assauts, fomenté toutes les brigues. Et, en fin de compte, ils se sont pris à leur propre piége. Ils ont commencé par la fusion. Le pays s'est alarmé, plus que de raison, de cette fusion des deux dynasties. Elle ne s'est pas faite, parce qu'elle est virtuellement impossible ; parce que les dynasties ne s'amnistient pas les unes les autres, quand il y a un trône entre elles, dans le passé, et quand il y a, en remontant plus haut, le ressentiment de deux révolutions qui les sépare. Ces grands négociateurs de fusion, ces Machiavel en chambre, croyaient fortifier les deux principes en les amalgamant, ils les neutraliseront. C'est de la chimie élémentaire.

Il a donc fallu abandonner cette ornière et en creuser une autre où l'on espérait bien faire verser le char de l'Etat, comme dit M. Prudhomme. La majorité est alors montée à l'assaut du pouvoir, elle l'a battu en brèche sur toutes les questions, sur la justice, sur les finances ; elle a lancé à l'attaque ses champions les plus diserts, les plus grincheux. Tous les royalistes des deux branches réunis par un coup de vent de réaction dans l'Assemblée se sont coalisés, comptés, remués; ils ont accusé, injurié, calomnié tant qu'ils ont pu et tant que cela leur a plu, les institutions qui les froissent et les hommes qui les défendent. Mais une fois qu'ils se sont donné ce plaisir sans danger réel et dont la République a le bon esprit de ne pas s'effrayer, ces hommes de la majorité regardent dehors et ils se reconnaissent impuissants et ils reculent devant les conséquences de leur propre résolution. Ils sont les plus nombreux, sans doute, mais ils sont emprisonnés dans la République. Ils sentent bien qu'ils ne peuvent en sortir sans trouver à la porte le suffrage universel qui règne sur eux. Ils sentent bien que la République, dans les conditions actuelles, n'est pas un caprice de système, que c'est la dernière et suprême forme de l'ordre, de la France et de la propriété.

Ils sentent bien que vouloir substituer à la réalité du fait, acquis et accepté en dépit du provisoire où ils le maintiennent, leurs rêves de restauration monarchique, c'est rouvrir la porte aux révolutions; ils sentent bien que cette porte une fois ouverte, ce n'est pas eux qui y passeraient, mais l'ennemi commun, le bonapartisme, ce chacal du pouvoir qui guette dans le silence et la nuit le retour d'un nouveau décembre. Ils sentent tout cela, et leur ombre les effraie, mais ils ne peuvent se résigner, et à la première occasion ils attaqueront encore ce à pouvoir qui les sauve et nous défend. Oui, nous le disons bien parce que nous croyons que c'est la vérité. Le gouvernement de M. Thiers sauve le pays. Est-ce à dire que nous approuvions tout ce qu'il dit, que nous sanctionnions toutes les mesures qu'il prend, tous les choix qu'il fait ? Non certes, aussi nous ne nous gênons pas pour le dire, mais est-ce une raison pour déclarer une guerre maladroite à notre pays, pour saper la République dans ses fondements, au risque de nous ensevelir sous ses ruines ? Il peut se tromper, il peut faillir, mais c'est un pouvoir honnête et nécessaire et nous voyons, en lui, le pays qui a besoin d'un gouvernement et nous l'appuyons de tous nos effort, et nous l'encourageons de tous nos vœux, et nous le defendons contre toutes les rancunes et toutes les mauvaises fois des vieux partis coalisés, et nous croyons en faisant cela faire acte de bon citoyen.

HIPPOLYTE BOUSSIEUX.

LE BUDGET DE 1872

Voici, d'après l'exposé du budget de 1872, les dépenses demandées pour chaque ministère :

Ministère des finances	
Dette publique et dotations	
Rentes 5 0/0,	138,897,640
Rentes 4 1/2,	37,450,476
Rentes 4 0/0.	446,096
Rentes 3 0/0,	365,332,973
Total,	542,127,185
Capitaux remboursables à divers titres,	435,967,985
Dette viagère.	101,803,599
Dotations et dépenses de l'Assemblée nationale,	29,944,650
Ministère de la justice.	
Dépenses,	33,574,691
Ministère des affaires étrangères.	
Dépenses,	12,484,560
Ministère de l'intérieur.	
Dépenses,	113,744,410
Le ministère de l'Algérie réuni au ministère de l'intérieur, forme un total de,	149,383,340
Ministère de la guerre.	
Dépenses,	450,050,000
Ministère de la marine et des colonies.	
Dépenses,	147,667,603
Ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.	
Dépenses,	95,387,753
Sur cette somme est comprise celle de 54,064,995, allouée au budget des cultes.	
Ministère de l'agriculture et du commerce.	
Dépenses,	16,060,300
Ministère des travaux publics.	
Total des frais,	130,626,060
Ministère des finances.	
Frais de régie et de perception des divers impôts,	238,337,314
Remboursement et restitution, non-valeurs, primes et escompte,	11,628,300
Total du budget des dépenses,	2,415,335,646

Voici à l'aide de quelles recettes le gouvernement compte subvenir aux dépenses :

Budget général des voies et moyens de l'exercice 1872

Contributions directes comprenant les contributions foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes,	322,680,876
Taxe assimilée aux contributions directes, biens de main morte, redevances des mines, taxe sur les billards,	10,694,906
Enregistrement, timbre et domaine,	573,414,000
Produit des forêts,	63,415,500
Douane et sels,	414,435,000
Contributions indirectes,	833,932,000
Produit des postes,	117,628,000
Produit des taxes de la télégraphie privée française et internationale,	12,520,000
Produits universitaires,	4,182,180
Produits et revenus de l'Algérie,	17,013,584
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles,	15,387,300
Produits divers du budget,	27,292,619
Versement à faire à la Société algérienne,	16,666,666
Total,	2,429,362,625

Les dépenses sont évaluées à 2 milliards 415,335,646 fr. Les recettes à 2 milliards 429,362 625 fr. Différence, 14 millions.

TABLETTES VERSAILLAISES

La Chambre donne présentement au pays un déplorable exemple. Sur la question de l'enseignement primaire, qui réunissait, il y a quelques mois, tous les partis dans une même pensée d'effort viril et d'héroïque relèvement, la Chambre n'a pas faibli seulement, voilà qu'elle fait mine de vouloir être hostile. Sur la question des impôts nouveaux, elle se récuse, elle se dérobe, *elle s'abstient* ! Cela est ainsi : la Chambre, elle aussi, s'abstient. Voilà un joli gâchis !

Exposons brièvement le dernier acte — on ne peut appeler cela un dénouement, à moins d'avoir le cœur à rire — de cette comédie lamentable.

On sait qu'à l'avant dernière séance le gouvernement, sur le conseil de M. Raudot, avait pris le parti de renvoyer à la commission du budget cinq articles de son projet d'impôts nouveaux (de 8 à 13), sous forme d'amendement, dans l'espoir qu'il pourrait sortir d'un rapprochement entre ces articles et les articles correspondants du projet de la commission quelque solution conciliatrice.

La manœuvre était habile, et elle ne laissait pas que d'avoir en même temps les apparences d'un mouvement hardi et généreux et qui faisait honneur à la nature humaine. M. Pouyer-Quertier, ne sachant plus que faire de son projet, le jetait dans les bras de la commission, sa pire ennemie, en lui criant : *Adopte-le* ! C'était un beau coup de scène, Dumas fils n'eût pas trouvé mieux, ni osé plus.

Par malheur la commission ne veut pas jouer son rôle. Elle refuse carrément *d'adopter* et, ce qu'il y a de pis, elle ne veut même plus comparer, ni juger. *La commission boude* !

On lui a entamé et défiguré son projet à elle ; elle demande qu'on ne s'en occupe plus du tout.

Vous avez le projet de M. le ministre des finances, un beau projet ! Arrangez-vous en. Quant à moi, je demande à rentrer sous ma tente, avec mon projet, et qu'on m'y laisse reposer en paix. Tel est le sens du petit discours que la commission tient à l'Assemblée, par l'organe de M. de Lasteyrie, en l'absence de son rapporteur, M. de Lavergne.

M. Pouyer-Quertier déclare être aux ordres de l'Assemblée pour discuter le projet du gouvernement. Mais il est dans une situation tout à fait singulière. Il ne se trouve en face d'aucun rapport auquel il puisse répondre. Il ignore absolument la manière de voir, modifiée ou non, de la commission. A-t-il devant lui des adversaires ou des amis ? De grâce, M. de Lasteyrie, ôtez votre *domino* !

Le débat eût vraisemblablement traîné en longueur, si M. Grévy ne fût venu au secours de ces volontés vacillantes, avec un article du règlement. Le règlement ! c'est bientôt tout ce qui nous restera dans cet effacement général des caractères et des intelligences, incapables de prendre un parti sur quoi que ce soit et de s'y tenir. Heureusement aujourd'hui le règlement est formel : « A l'avant dernière séance, dit M Grévy, plusieurs articles du projet de budget pour 1872 ont été détachés par M. le ministre des finances, et soumis à la commission du budget de 1871, à titre d'amendements à son propre projet. Ces articles constituant des amendements, la commission *doit* faire son rapport sur ces amendements. »

« La commission doit faire. » Voilà qui est net et péremptoire. M. de Lasteyrie se résigne, avec une mauvaise humeur mal dissimulée. La commission donnera donc son avis. Seulement il faut attendre un peu, le rapporteur venant seulement d'être nommé.

Nous attendrons.

La séance, qui s'est terminée à quatre heures et quart sur cet incident, avait commencé par la discussion ou plutôt par le vote du projet de loi relatif à l'avancement sur toute l'arme, dans les grades inférieurs, pour l'infanterie et la cavalerie, et de celui relatif à la mise à la retraite par ancienneté d'officiers comptant 25 ans de service. Un amendement, favorablement accueilli du général Loysel étend aux officiers exceptionnellement retraités en vertu de la présente loi les obligations qui pourront être imposées, pour le service dans les réserves, aux officiers à retraiter dans les conditions ordinaires. M. le ministre de la guerre appuie, la Chambre adopte.

L'excellent M. Courbet-Poulard, notaire à Abbeville, a eu véritablement les honneurs de la séance avec son projet de loi sur la réduction du privilége du propriétaire, en cas de faillite d'un locataire industriel et commerçant. M. Courbet-Poulard d'Abbeville n'a pas paru à la tribune, pendant la discussion du rapport de M. Delsol sur son projet de loi, mais ce rapport n'en a pas moins été, nous en sommes sûrs, « le plus beau jour de sa vie » D'autant que le projet de l'excellent notaire est par lui-même tout à fait louable.

Il ne se peut rien imaginer de plus inique ni qui sente davantage son vieil âge de fer mi-parti féodal et romain que ce privilége exorbitant du propriétaire, fondé jusqu'à ce jour, en cas de faillite d'un locataire commerçant, à réclamer *tous* les loyers à échoir, quelle que fût la durée du bail ! Un seul exemple des conséquences pratiques de cette disposition vraiment monstrueuse : Dans la faillite de l'entreprise du factage parisien, il y avait un bail de trente années, à raison de 60,000 francs par an ; soit *dix-huit cent mille francs*, que réclama immédiatement le propriétaire au préjudice des autres créanciers ! De tels faits ne parlent-ils pas assez haut ?

H. A.

Le projet sur l'instruction primaire a essuyé deux nouveaux échecs dans les deux bureaux qui n'avaient point encore nommé leurs commissaires : dans l'un M. de Meaux, gendre de M. de Montalembert, a été élu ; dans l'autre, M. de Rességuier.

On persiste cependant à dire qu'on en veut plutôt à telle ou telle disposition de la loi proposée qu'au principe même de l'obligation.

Nous croyons, nous, qu'on en veut à l'un et à l'autre, et nous croyons surtout qu'on ne sait plus ce qu'on veut, et pis encore, qu'on ne sait plus vouloir. Que la Chambre y prenne garde, et qu'elle prête l'oreille aux avis de cette presse désintéressée et impartiale qui l'a soutenue jusqu'à ce jour de son témoignage et de son crédit contre des préventions souvent injustes et poussées dans certains milieux jusqu'à l'hostilité. Il faut que ceux-là qui ont mis tout leur effort depuis six mois à rétablir l'entente et la communion nécessaire des sentiments et des idées entre la Chambre et le pays aient le courage de le lui dire : elle s'engage dans une voie mauvaise. Le désarroi de ses opinions l'amoindrit aux yeux du pays, et le réveil de ses préjugés ne serait point une compensation suffisante de cet amoindrissement.

J'ai pour principe, en ce qui me concerne, d'éviter toute parole imprudente, tout jugement précipité de nature à irriter l'opinion, sous prétexte de l'éclairer. Mais s'il est bon et patriotique de s'abstenir de donner de vaines alarmes à l'opinion, il n'est pas moins utile ni moins conforme au devoir d'un citoyen de dénoncer en temps opportun le péril.

Et je crois que le moment est venu de crier : *Caveant* !

H. A.

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON* DU 8 JANVIER 1872. (11)

LES

AMOURS D'UN NOTAIRE

PAR

P.-J. STAHL

Je ne me tins pas pour battu : « Dis-moi ce que c'est que le théâtre.

— Non.

— Dis-le moi.

— Tu le verras, dit-elle, tu le verras. Cela n'est jamais facile à expliquer ce que tu demandes, monsieur Pouff...

— Explique-le moi tout de même, pour que je sache un peu avant de voir ; pour que je ne sois pas trop étonné quand je verrai.

— Eh bien, dit-elle, c'est une très-grande et très-haute salle faite comme la moitié du dedans d'un gros œuf coupé dans sa longueur et divisée dans un bout au tiers par une rangée de becs de gaz, et par plusieurs rangées de musiciens ; derrière ces lumières et ces musiciens, au-dessus, il y a la scène, pour les artistes, et dans tout le reste il y a le public qui les regarde. C'est très-éclairé, par un lustre très-brillant au milieu, et par d'autres lumières autour de la salle, pour qu'on voie partout et de partout.

« Les artistes jouent des rôles dans des pièces qui représentent des histoires dont ils font semblant d'être pour de bon les personnages, et quand ils réussissent à faire croire aux spectateurs que tout a dû bien se passer comme ils le disent et le montrent, que cela a en effet pu arriver, et même qu'ils finissent par leur persuader que c'est en train d'arriver pour de bon sous leurs yeux, alors c'est que la pièce est très-bien faite, l'histoire bien représentée et que les artistes sont excellents.

« Pour montrer qu'il est satisfait, le public rit aux choses drôles, il pleure et se mouche aux choses tristes, il applaudit de toute sa force quand il est content, et siffle, ce qui est terrible, quand il ne l'est pas. Les applaudissements se font par les mains frappées fort les unes contre les autres, le public crie en outre de toutes ses forces : « Brava, brava, Amalia ! » et finit par jeter partout des bouquets, des couronnes, des bonbons aussi, et quelquefois encore, s'il y a des princesses, des reines ou des dames de banquiers, des bijoux qui tombent à nos pieds et même sur nous.

« Nous sommes alors très-contentes. Nous faisons de belles révérences pour qu'on le comprenne, et comme cela avec nos bras pour remercier. Si les applaudissements redoublent, alors nous envoyons avec nos deux mains des baisers à toute la salle, en haut, en bas, au milieu. Ah ! c'est bien beau, mon Pouff, ces soirées-là ! Cela ne peut pas s'oublier, et on se ferait hacher pour en mériter de pareilles toutes les fois qu'on danse... Mais tu ne dis rien ?

— C'est cela le théâtre ? lui répondis-je ; je n'irai jamais au théâtre, je ne veux pas te voir danser, je ne veux pas te voir envoyer des baisers à des personnes que tu ne connais pas, ou même que tu connais !

— Quand je le disais, s'écria-t-elle, que tu ne saurais pas être mon mari ! Tu vois bien, mon Pouff, que cela n'aurait jamais pu te convenir ; tu serais devenu tout de suite jaloux du public.

— Oui, lui dis-je.

— Comme tu dis ce « oui, » me répliqua-t-elle. Sais-tu, mon Pouff, que tu peux avoir l'air méchant, toi aussi ! Par exemple, je ne l'aurais jamais cru ! C'est égal, tu vois tout de suite que tu aurais été très-malheureux, et que ta femme n'aurait ainsi pas pu être heureuse non plus.

— Mais, lui dis-je, quand on est mariée, on n'a plus besoin de danser pour tout le monde. Si on aime à danser, on peut danser dans sa maison, devant son mari, et puisque c'est lui seul alors qui peut applaudir c'est pour lui seul les baisers !

— Lui seul ! fit Mlle Loulou. Ah ! mon pauvre Pouff, un mari aurait beau applaudir, il ne ferait toujours pas autant de ce beau bruit qui fait tant plaisir, que tout le monde...

— Eh bien ! alors, dis-je, on pourrait ne pas danser du tout. On peut vivre dans sa maison sans danser, et s'occuper, comme maman, de son ménage. Je n'ai jamais vu maman danser. Si on a une femme qui ne danse pas, c'est le mari qui travaille, c'est lui qui gagne l'argent, et la femme peut tout de même être contente.

— Oui, dit Mlle Loulou, beaucoup de dames peuvent être contentes comme cela ; mais elles n'ont pas, comme nous, appris à n'être heureuses que par le théâtre. Je te le dis, mon Pouff, je ne pourrais jamais renoncer à cela. Je ne suis pas assez bonne ni assez tranquille! C'est peut-être malheureux, mais puisque c'est comme cela, il faut le dire.

Et me regardant tristement :

« Cela me fait de la peine tout ce que nous disons là.

— Ah ! s'écria-t-elle, voilà déjà le chemin de fer. »

Nous arrivions en effet à la gare.

« Ce n'est pas bon de se quitter, me dit-elle encore. Qu'est-ce que je vais faire sans toi et Cocotte? Je n'ai jamais passé deux jours pleins d'amitié comme ceux-ci... Tu es très-bon, mon Pouff, et je voudrais être sûre de ne te faire jamais que plaisir. »

Ses grands yeux étaient remplis de larmes, et si doux !

Une petite mère n'eût pu mieux regarder son gros enfant désolé.

Les billets pris, la salle d'attente traversée, les malles retrouvées, ce fut un éclair.

Ma petite amie, pressée par les appels du chef du train, se jeta dans mes bras et s'en arracha avec une vivacité fébrile.

Je sens encore ses mains frémissantes autour de mon cou.

Le conducteur disait : « Dépêchez-vous. » Elle se mit à courir, et d'un bond elle fut en chemin de fer, en secondes !

Elle eut encore le temps de me crier : « A bientôt ! écris-moi tout de suite, tu as mon adresse, va chez ma tante Salomé, aie soin de Cocotte, ne perds pas ton bouquet. »

Le convoi marchait déjà. Elle se pencha presque à mi-corps sur la portière, et sa voix ne pouvant plus venir jusqu'à moi, ce fut des baisers qu'elle m'envoya.

Non, bien sûr, ces baisers-là n'étaient pas de ceux qu'elle distribuait au public.

Je vis un instant encore son bouquet de violettes, puis un mouchoir blanc s'agiter convulsivement au bout de sa main mignonne et puis je ne vis plus rien.

XIV.

Le tout était évanoui. Mon rêve s'était envolé.

Je me crus dans la Thébaïde !

Un employé du chemin de fer me demanda en français si j'avais manqué le train.

« Oui, non, je ne sais pas, lui dis-je... Ah ! je pars pour Dresde...

— C'est par là, me dit-il, dans dix minutes, presque tout de suite. Le train est prêt, voulez-vous monter ? » Je le suivis, j'avais les yeux très-rouges.

Les Allemands, quand ils ne sont pas rogues, sont bons et compatissants. « Vous avez peut-être quitté Mme votre maman, me dit-il; ça fait de la peine. » Oui, j'avais quitté ma mère, c'était presque hier, mais comment cela avait il pu arriver ? ce n'était pas pour cela que j'avais les yeux rouges.

Au fait, qu'est-ce que j'avais quitté ? Quel nom donner à ce que ce train rapide emportait ? Le nom d'amour ? Mais j'ignorais ce que le mot voulait dire. Si ce n'était pas de l'amour cependant, et cela ne pouvait pas plus en être que la fleur n'est le fruit, qu'était-ce donc ?

Le pauvre Pouff ne s'en demandait pas tant alors. Tout son effort était de ne pas pleurer.

J'avais pris les premières, mon oncle me l'avait recommandé. — Je dus à cela d'être seul encore dans le compartiment où l'employé me fit monter avec mon pauvre petit perroquet.

Le conducteur souriait, attendait, quoi ? Je ne sais rien qui ait plus envie d'être aimable que la figure d'un Allemand soupirant après un *trinkgeld*. Je finis par comprendre que le sourire attendri de l'employé n'était pas platonique. Je lui donnai des *silbergroschen*, il me dit merci et s'en alla, en quête d'un autre voyageur à qui il pût témoigner le même intérêt.

(*A suivre.*)

COURRIER DE PARIS

Paris, 6 janvier.

Il ne s'agit plus de rire; nous sommes tout aux élections, et l'affaire est grave. De la nomination de M. Vautrain dépend, comme je vous l'ai écrit il y a plusieurs semaines, le retour de l'Assemblée à Paris, que tout le monde désire, excepté, bien entendu, les forcenés de gauche et les incorrigibles de droite.

Les paris se traitent sur les noms des deux candidats comme sur ceux d'un cheval de course. L'impétueux M. Langlois, le député de la Seine dont M. Thiers dit : « Ah! Si tous les radicaux lui ressemblaient.... » M. Langlois se prononce pour un chiffre de 160,000 voix en faveur de M. Vautrain.

Cela dépendra un peu du nombre des votants ; mais, en en supposant 200,000, je suis enclin à en compter 120,000 pour le président du conseil municipal et 80,000 pour M. Victor Hugo.

Nous verrons qui aura raison. L'abstention des extrêmes conservateurs, conseillée par les journaux du bonapartisme et de la réaction, est surtout à craindre ; car, dans l'autre camp, l'auteur des *Orientales* semble branler au manche. Le *Siècle* a pris parti contre lui, et l'*Avenir national*, qui l'a adopté, ne sera pas, je le sais, écouté par tous ses lecteurs.

Malheureusement, la majorité de l'Assemblée n'aide guère à la conciliation, et montre, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le peu de cas qu'elle entend faire des sentiments du pays.

L'accueil fait dans les bureaux au projet de loi sur l'instruction obligatoire a produit dans les classes éclairées le plus mauvais effet. Que les députés y prennent garde. Ce ne sont pas leurs mérites qui les font soutenir par la presse modérée contre les partisans de la dissolution, et s'ils n'entendent se perpétuer que pour s'opposer aux vœux du pays et nous glisser une constitution dans les mains comme une carte d'escamoteur, ce ne sera pas long de les abandonner.

On raconte de bonnes histoires sur ces discussions de bureau.

M. Jules Simon a beau s'incliner devant ses adversaires d'autrefois ; il a beau être si doux et si humble de cœur avec eux, qu'un membre de la droite me disait dernièrement que jamais les évêques n'avaient eu un ministre des cultes aussi commode, il y a des gens qui ne se contentent pas aisément et qui ne le tiennent pas quitte à si bon compte.

Dans le bureau dont il fait partie, un député l'interpella pour lui reprocher de n'avoir pas prononcé le nom de Dieu dans son projet.

« Messieurs, s'écria le ministre avec cette voix larmoyante et ce geste de bénisseur que vous connaissez, messieurs, je me sens blessé au plus profond de l'âme ; vous vous méprenez sur moi, vous me faites injure ; tous mes livres ont affirmé Dieu, et, comme vous, je suis un croyant. »

On s'entretient beaucoup, dans le monde militaire et ailleurs, de l'obstination que montre M. Thiers au sujet du service obligatoire, ainsi que des relations assez tendues qui en résultent entre lui et plusieurs chefs de l'armée. On parle même de propos assez vifs que le maréchal Mac-Mahon aurait tenus au président. J'ai quelque peine à y ajouter foi, de la part d'un homme aussi peu hardi dans la conversation que le maréchal.

Il est vrai qu'il est permis de perdre patience avec un chef d'Etat aussi absolu et aussi peu heureux dans ses idées que l'est M. le président de la République sous le rapport des choses militaires. Son invention des camps permanents continue à être tout ce qu'il y a de plus regrettable. On constate de toutes parts que ce système, au lieu de restaurer la discipline et le goût de l'étude, ne fait que les affaiblir.

M. Journault, maire de Sèvres et député, qui voit les baraquements de près, en donne les plus tristes détails, surtout par ces temps de froid et de pluie. On m'assure aussi que le maréchal Canrobert a fait à M. Thiers les représentations les plus sérieuses, lui offrant ses services désintéressés, mais ne lui cachant pas combien ses agissements sont erronés.

Autre cancan militaire. Mme X..., une de nos primas donnas les plus connues, fatigue, depuis quelque temps, le ministère de la guerre de demandes de décorations en faveur d'un jeune homme de ses amis, fils d'un riche financier. Elle a fini, avec l'entêtement que mettent les femmes à ce qu'elles désirent, par tellement importuner le ministre qu'on a dû remettre sous ses yenx une affaire où le jeune homme a joué un rôle et qui a fait beaucoup de bruit devant les tribunaux, il y a quelques années. Tout le monde ici connaît les noms authentiques.

J'ai rencontré hier le directeur du mont-de-piété. Il m'a dit que la gêne était très-grande dans le petit commerce et même dans le commerce tout entier. L'ouvrage et les commandes abondent cependant ; mais les bras, la confiance, manquent. La crise commerciale, selon lui, existe déjà ; seulement on la masque par des expédients ; on tire sur la corde tant qu'on peut ; mais si la situation n'est pas détendue, la corde finira par casser.

Vous avez vu qu'un numéro exceptionel de l'*Emancipation* a été saisi. Je vous ai déjà écrit que le gouvernement ne veut plus tolérer ces numéros à cinquante centimes dont l'innovation s'est produite sous l'empire. La chose m'est tout à fait confirmée, et se prouve d'ailleurs par le fait lui-même.

Vous rappelez-vous aussi que je vous ai annoncé pour les environs du 15 janvier la première du *Roi Carotte* ?

Je suis tombé assez juste, puisque cette représentation, affichée d'abord pour ce soir, est remise à jeudi.

Que la salle soit louée d'avance, vous vous en doutez de reste. Un de mes amis a demandé pour moi une place à Sardou, qui prétend ne plus avoir même un strapontin.

En revanche, j'ai vu à l'entrée du passage des Panoramas une pancarte portant ces mots :

« Telle galerie, tel numéro, on trouve des billets pour la pièce de la Gaieté. Je suis allé à l'adresse indiquée où une vieille, « *affublée d'un jupon crasseux et détestable,* » m'a proposé des fauteuils d'orchestre à 140 fr.

—Merci bien ! du reste, a continué la vieille, il vaut mieux attendre les soirées suivantes parce que les féeries ne marchent jamais bien le premier jour.

Ce soir, à l'Odéon, première de *Mademoiselle Aïssé*, de feu Louis Bouillet. Mon collaborateur en correspondance vous en parlera.

On vient à l'instant de me dire que l'évêque d'Orléans sera nommé rapporteur de la loi sur l'instruction. L'impression qui se répand à ce sujet dans Paris fera beaucoup de tort à la candidature Vautrain. Des personnes qui arrivent des mairies racontent que le mouvement en faveur de Victor Hugo reprend de la consistance, tandis que la clientèle du *Constitutionnel*, de la *Patrie* et autres, se prépare à s'abstenir. Tant pis ! tant pis! tant pis !

Tristes auspices pour le jour des Rois ! On ne peut plus dire : Le roi boit, mais la nation boit ! et malheureusement, hélas ! elle ne boit que trop ! N.

CORRESPONDANCES

Courrier des stations d'hiver.

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon.*)

Nice, 22 décembre 1871.

Je viens de faire une rapide excursion aux stations d'hiver voisines de la nôtre, Cannes et Menton, et je puis vous dire, en connaissance de cause, que la colonie étrangère qui s'est donné rendez-vous cette année sous notre beau ciel est incomparablement plus nombreuse que les prévisions les plus favorables ne nous l'avaient fait espérer. Je sais bien que quelques hôteliers et quelques rares propriétaires de villas ne se montrent pas entièrement satisfaits ; mais toujours est-il qu'à Menton surtout c'est tout au plus si vingt nouvelles familles parviendraient à se loger. Les Anglais sont partout en majorité. Ce sont eux, du reste, qui ont mis en réputation notre climat exceptionnel. Les grands noms de Moscou et de Saint-Pétersbourg s'étalent aussi sur toutes nos listes d'étrangers. A Menton seulement les sujets fidèles du roi Guillaume et de Sa Majesté Bismarck Ier tiennent le haut du pavé. Le cercle de cette ville prépare de grandes fêtes en leur honneur.

Le duc de Montpensier est toujours à Cannes où il vit très retiré. Cet excellent père de famille y est venu avec une de ses filles d'une santé très délicate, mais tout à fait rétablie à présent. Le duc habite une pittoresque villa sur la route de Fréjus. Cette villa se trouve au millieu d'un charmant jardin tracé en forme de labyrinthe. De la terrasse, on jouit d'une vue admirable sur la campagne et sur la Méditerranée.

La maison du duc de Montpensier est composée actuellement d'un jeune secrétaire espagnol et d'une dame d'honneur attachée à la personne de la jeune comtesse. On ne peut s'imaginer un intérieur plus simple et plus bourgeois.

L'arrivée de la duchesse à Cannes est très-prochaine, puisqu'elle est attendue à la villa Talbot dans deux ou trois jours.

Les courses de Nice auront lieu très-probablement au mois de février prochain. Le directeur de l'établissement de jeux de Monaco accorde à la société hippique un prix de 15,000 fr. De son côté, notre conseil municipal, bien inspiré dans cette circonstance, a voté, pour la même destination, une somme de 10,000 fr.

Comme j'ai été le premier à l'annoncer dans la presse, la ligne ferrée de Menton à Savone ne sera guère ouverte au public avant le 20 ou le 25 janvier 1872. Les galeries entre le pont Saint Louis (frontière) et Vintimille ont été mises en bon état ; mais je tiens de bonne source que les appareils destinés à assurer la sécurité des voyageurs, tels que disques éclairés, aiguilles, plaques tournantes, etc., ne sont pas encore posés sur tout le parcours de la voie. Différents remblais ont paru présenter peu de garanties de résistance aux inspecteurs qui ont visité ce chemin de fer il y a huit jours.

Il est d'ailleurs à la connaissance de tout le monde ici que la plupart des gares sont à peine commencées. La gare internationale de Vintimille exige encore au moins trois mois de travaux incessants.

J'entends beaucoup causer autour de moi sur une affaire très-délicate dans laquelle un employé à la mairie, M. L... serait gravement compromis. J'ai même entendu assurer qu'un personnage très-haut placé sous l'ancienne administration pourrait être appelé en responsabilité par le parquet. J'attends d'avoir des renseignements plus positifs pour revenir sur un sujet qui ne peut qu'intéresser vos nombreux lecteurs de Nice.

La représentation donnée lundi au Théâtre-Français (car nous avons toujours notre Grand-Opéra Italien), au bénéfice de la caisse de l'association de l'Alsace et de la Lorraine a obtenu tout le succès que nous souhaitons à cette œuvre excellente. Mmes Doche, Scrivaneck, Adriani, les artistes de la troupe de M. Avette, MM. Oudshoorn, Delpech et Patette, pianiste-accompagnateur, ont été couverts de bravos enthousiastes par le public.

De magnifiques bouquets ont été offerts aux dames artistes. La recette s'est élevée à 3,497 fr. Après prélèvements des frais de la soirée, les infatigables ordonnateurs de cette fête aussi charitable que patriotique, ont pu verser chez leur trésorier la somme de 2,611 fr. 40 centimes.

Une grande part de ce beau résultat revient de droit à l'honorable et sympathique M. Kraft-Bucaille, professeur au lycée, un Alsacien qui, à lui seul, vaut certes dix bons Français pour le dévouement et sa foi inébranlable dans l'éclatante revanche que *nous devons*, sous peine d'être rayés du nombre des grandes nations européennes, à nos *chers amis* MM. les Prussiens

Quatre navires de l'escadre américaine hivernent dans le port de Villefranche.

La flotte française s'est montrée dans nos eaux ces jours derniers, mais je sais qu'elle doit être rentrée sur rade à Toulon avant les fêtes de Noël.

FERNAND LAGARRIGUE.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Le rapport de la commission chargée de l'examen des propositions sur la magistrature, maintient le principe de l'inamovibilité et propose l'âge de 72 ans pour la mise à la retraite.

—

Voici la liste des journaux qui, d'après le rapport de M. Boreau-Lajanadie au nom de la commission compétent, seraient définitivement poursuivis pour offenses à l'Assemblée : *Républicain de Tarn-et-Garonne*; *Indépendant de la Savoie*; *Phare de la Loire*; *Indépendant de la Charente-Inférieure* ; *République de Montpellier*; *Avenir d'Auch*; *Réveil de Lot-et-Garonne*; *Patriote Savoisien* ; *Travailleurs unis de Rochefort*, et *Républicain de l'Aveyron.*

—

Le *Journal de Paris* avait dit que devant la commission d'enquête sur les causes de la guerre, M. de Gramont avait rejeté toute la responsabilité sur M. Benedetti.

M. de Gramont écrit à ce journal pour démentir très-entièrement cette affirmation.

—

On confirme la nouvelle que l'entente est presque complète entre le gouvernement et la commission de réorganisation de l'armée.

NOUVELLES ET BRUITS

On lit dans le *Journal officiel* (partie non officielle.

M. Henri Bamberger, directeur de la Banque des Pays-Bas, vient d'envoyer à M. le préfet de la Seine une somme de 10,000 fr., en le priant de faire distribuer cette somme aux bureaux de bienfaisance des vingt arrondissements, à raison de 500 fr. par arrondissement.

—

Une circulaire ministérielle vient d'être envoyée aux préfets relativement aux annonces judiciaires.

La liberté de publier ces annonces dans n'importe quel journal de la localité est maintenue provisoirement dans les départements, conformément au décret du gouvernement de la défense nationale.

A Paris, où ce décret n'a pas été promulgué un arrêté du préfet de la Seine vient de régler cette matière pour trois mois. L'Assemblée nationale est saisie de la question, divers projets sont à l'étude. et une loi définitive ne saurait tarder à être promulguée.

—

La souscription du *Figaro* pour les familles des gendarmes fusillés sera close le 13 janvier.

Elle s'élève aujourd'hui à 261,185 fr. 50 c. La commission chargée de la répartition s'est divisée en sous-commissions et va se mettre à l'œuvre.

—

La cour de cassation a dans son audience d'avant-hier rejeté le pourvoi d'Amouroux et des autres condamnés pour les troubles de St-Etienne.

—

On instruit en ce moment l'affaire des assassins du colonel des cuirassiers Billet, dit le *Perigord,* tué à la tête de ses hommes en réprimant l'émeute communarde de Limoges.

On a arrêté dernièrement encore de nouveaux inculpés.

Il est à présumer que les débats de cette affaire s'ouvriront dans les premiers jours du mois prochain.

—

La grande chancellerie de la Légion d'honneur s'occupe de reconstituer, peu à peu, les dossiers des légionnaires, incendiés par la Commune avec les autres archives du palais.

Ce travail sera très-long, car on a besoin de réunir tous les documents qui permettent de remettre en état la matricule de l'ordre, la collection des décrets de nomination, le répertoire général alphabétique, et ce travail doit s'étendre aux promotions dans les ordres étrangers et distributions de médailles militaires.

—

On lit dans le *Journal de Marseille* :

« Le ministre de la marine vient de décider la création au port de Toulon de chaires scientifiques pour les marins, les ouvriers de l'Arsenal et le personnel maritime de toutes les classes. »

—

Le *Courrier de Bourges* affirme savoir de bonne source que le projet de défense générale de la France, et qui semble, en définitive, devoir être adopté, fait de Bourges le pivot principal, le grand centre du système.

—

Le prince de Bismarck vient de revenir d'une excursion en Saxe. Il s'est immédiatement occupé de voir le comte de Moltke et a eu avec lui une longue conversation.

Cette conversation a roulé, dit-on, sur les observations militaires que le comte a été à même de faire dans un récent voyage en Russie.

—

Nous avons si souvent à rapporter des faits de violence ou de brutalité des Allemands contre les habitants des départements occupés, que nous sommes heureux de pouvoir en raconter un de tout autre nature.

M. de Saint-Vallier, notre plénipotentiaire, a signalé dernièrement à M. le général de Manteuffel la position malheureuse de quatre petits enfants du village de Rully, dont la mère, une pauvre veuve, la dame Champagne, a été tuée dans les premiers temps de la guerre, le 20 septembre 1870, par un soldat allemand en état d'ivresse. Le général en chef de l'armée d'occupation a remis une somme de quatre mille francs à notre plénipotentiaire pour cette malheureuse famille.

Il faut dire que des faits semblables, toujours dus à l'initiative du général de Manteuffel, se sont plus d'une fois déjà produits.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que nous publierons régulièrement à l'avenir, tous les huit jours, une chronique judiciaire qui nous sera envoyée par un des avocats les plus distingués du jeune bareau parisien.

Le lettre suivante ouvre cette série de correspondances :

Voyage en zig-zag

3 janvier 1872.

C'est du palais de justice même que je vous adresse cette correspondance familière. Pauvre palais ! Dans quel état nous l'a laissé l'année terrible ! Il n'a pas encore repris sa physionomie normale, et Dieu sait, grâce à messieurs de la Commune, s'il la pourra retrouver de sitôt. En attendant une restauration définitive et complète de l'édifice, on procède tant bien que mal à des installations provisoires et à des aménagements d'occasion. La déesse Thémis n'a plus ses meubles et on la loge aujourd'hui en garni.

Pour nous, juges, avocats et parties, nous ne nous sommes point encore accoutumés à ces décombres. Quand nous entrons là, c'est toujours en nous frottant les yeux, avec des figures allongées et des airs ahuris, et comme au sortir d'un mauvais rêve. Pour un peu, nous serions tentés de répéter ce que disait Scapin à Argante : « C'est être damné dès ce monde que d'avoir à plaider, et la seule pensée d'un procès me ferait fuir jusqu'aux grandes Indes. » Vous savez si jadis, — quand je dis jadis, j'entends parler de quelques mois à peine ; l'histoire va vite, de notre temps, — vous savez si c'était déjà chose aisée de s'orienter à travers notre labyrinthe de salles, de couloirs, de galeries et de cours. Hélas ! nous récriminions à cette époque. Mais à cette heure quelle besogne autrement épineuse ! Cette pauvre maison de Saint-Louis est devenue pareille à la législation. La disposition des bureaux et des chambres d'audience me fait toujours involontairement songer à tant de lois, décrets et règlements confondus dans un scientifique désordre ; et si Toppfer, le grand touriste genevois, vivait encore, je m'assure qu'il trouverait volontiers ici le plan d'une de ses excursions pittoresques. Visiter le palais, c'est faire aujourd'hui un voyage en zig-zag.

Aussi bien nous avons tous l'air de véritables voyageurs et il n'est pas jusques à notre costume d'avocat qui ne se ressente des difficultés de la situation et des périls du parcours.

Voyez, par exemple, passer Me Mathieu, l'ancien député officiel de l'empire, Me Busson-Billault, l'ancien ministre (Busson moins Billault, disaient les malicieux), Me Dupré-Lasalle, l'ancien avocat général, Me Oscar de Vallée, l'ancien conseiller d'Etat ; ne dirait-on pas qu'ils se sont égarés dans des pays lointains, qu'ils viennent affronter ici les avalanches et les tempêtes, et qu'en gravissant l'escalier de la grande cour du Mai ils s'imaginaient entreprendre le passage des Pyrénées ou la traversée de la Manche ? Entre leur toque et leur rabat se déploient et s'enroulent des cache-nez monumentaux qui leur donnent je ne sais quel aspect de Laocoons étouffés. Il en est même qui, poussant plus loin encore la saine horreur des coups de vent et des rhumes de cerveau ont ajouté à la robe noire traditionnelle le supplément fantaisiste et non prévu par les règlements de l'ordre, d'une pélerine — j'allais dire d'une veste — de cocher. La vérité est qu'un moment notre palais de la cité a ressemblé à celui de Versailles : on y parlait beaucoup du nez et il y faisait grand froid.

On y parlait beaucoup, mais seulement dans la chambre d'audience, car la grande salle des Pas-Perdus n'existe, pour ainsi dire, plus et Emmanuel Arago lui-même userait ses poumons et perdrait sa voix à vouloir en interroger les échos. Or, un palais de justice sans une salle des Pas Perdus, c'est un peu comme un bourg sans place publique ou une grande ville sans rues... voire sans rue Grôlée. Depuis qu'a disparu ce carrefour des commérages étonnez-vous si messieurs les avocats, réputés de tous temps pour actifs marchands de nouvelles et grands colporteurs de bons mots, sont devenus, au dire de la chronique, taciturnes et rêveurs. On ne peut plus causer, en effet ; on ne lance plus, entre deux plaidoiries, le trait méchant sur les choses et sur les hommes; adieu les groupes ambulants, qui rappelaient, moins la sagesse, les Péripatéticiens d'Athènes devisant sous les portiques ; adieu les confidences faites à baute voix, les argumentations échevelées, les éclats de colère ou de rire, les gestes intempérés et les discussions vagabondes. Tout cela s'est évanoui en fumée avec les huiles incendiaires du procureur de la Commune. Maintenant les gens de loi sont tristes ; ils courent de côté et d'autre affairés et inquiets ; on dirait que le pétrole du 24 mai dernier les a atteints eux-mêmes et qu'ils se sentent intérieurement calcinés comme les murailles qui les entourent. Ils ont cessé de se parler, et s'ils se regardent encore, ce n'est plus avec le rire épanoui des augures, c'est avec la morne résignation des trappistes.

Eh puis, à un autre point de vue encore, l'aspect intérieur de notre palais s'est modifié de façon singulière. Le visage des avocats a mué au physique comme au moral. On voit apparaître de jour en jour plus nombreuses et plus osées ces barbes et ces moustaches que proscrivaient jusqu'alors, sinon les règlements, du moins les usages d'ici Timides, discrètes, presque honteuses autrefois, voici qu'elles s'affichent au grand jour. Bertrand-Taillet, un moment capitaine, a dit désormais adieu aux favoris et garde précieusement sous la toque noire la figure martiale d'un vieux lansquenet. Colfavru se souvient qu'il a été chef de bataillon et à le voir à la barre on le prendrait volontiers pour un mousquetaire qui a daigné se déguiser en robin. Le jeune barreau ne se fait pas faute, comme vous pouvez penser, de suivre en cela cette pratique nouvelle de ses anciens. Il est encore tout rempli de souvenirs militaires, fort douloureux assurément, mais qui ne sont restés pour lui ni sans intérêt ni sans gloire. Sans parler des malades et des blessés, il n'a pas compté moins de huit de ses membres tombés sur les champs de bataille pour la défense de la patrie. Les survivants ont fait leur devoir et plus d'un est justement fier de pouvoir parrer sa robe du ruban jaune. Les audiences empruntent à ce passé récent je ne sais quel original caractère et offrent par là même des contrastes piquants. Pour moi, je vous l'avouerai tout bas, je me prends parfois à oublier où et devant qui je parle. Quand l'huissier audiencier ouvre la bouche, il me semble entendre déjà crier : Silence dans les rangs. » Les juges et conseillers me font l'effet d'un état-major silencieux en train d'étudier une sortie ou de préparer une bataille, et qu'un régiment en marche sur le boulevard du palais vienne à faire retentir ses tambours, me voilà cherchant en toute hâte à côté de mon dossier un chassepot imaginaire et marquant déjà le pas accéléré à la barre.

Je ne plaisante point autant que vous seriez peut-être porté à le croire, et l'autre jour encore, en semblable circonstance, il est échappé à un confrère un mot fort plaisant. Il allait plaider devant la première chambre de la cour : « — En avez-vous pour longtemps ? lui demanda le président. — Oh ! répondit-il vivement en portant la main droite à sa toque, pour une heure environ, mon capitaine. » Vous jugez si ce mot de capitaine a fait sensation, et si l'auditoire a ri de la bévue innocente. La cour prit part de très-bon cœur et de fort bonne grâce à cette hilarité. L'erreur, au surplus, était presque excusable, puisque c'est à M. Gilardin que s'adressait la réponse, et les Lyonnais savent aussi bien que nous le rôle glorieux qu'a joué ce magistrat pendant le siége, et avec qu'elle respectueuse sympathie on aime voir briller sur sa simarre de premier président la modeste décoration du troupier.

Je disais tout à l'heure qu'on ne causait plus au palais. Ce ne sont pourtant pas les sujets qui font défaut.

Eh ! quel temps fut jamais plus fertile en *affaires ?*

Un seul, parmi ceux qui nous surviennent à toute heure, eût défrayé autrefois pendant huit jours la conversation des maîtres ès-parlerie, comme les nommait Rabelais. Le discours si incisif du bâtonnier à l'ouverture de la conférence, les procès de Versailles et autres lieux, les projets de loi soumis à l'Assemblée nationale, l'incident Ranc, les déclarations du garde des sceaux, l'affaire Tonneiet et l'étrange note de M. de Bismarck à propos de l'administration de notre justice, la statue qu'on doit élever à Berryer dans l'intérieur du palais, et la question des exécutions capitales, et celle de l'amnistie, et l'attitude des hommes politiques redevenus nos confrères et celle de nos confrères redevenus hommes politiques, et les causes intéressantes du jour, et la faillite radicale du conseiller Mottu, et ceci, et cela, et autre chose encore...

Certes, l'énumération serait longue des matières à traiter. Je serais presque tenté de revenir sur ce chapitre de chronique judiciaire et de vous toucher quelques mots de certains passages intéressants, mais quoi ! j'arrive trop tard ; le livre est maintenant déchiré, et l'année 1871 en a emporté les feuillets dans les plis de sa robe. Que n'a-t-elle emporté du même coup la mémoire des événements que nous avons traversés ! Il n'en est rien, hélas ! et j'aurai plus d'une foi encore à vous entretenir de débats lamentables. Dès maintenant je dois signaler à votre attention un procès important qui va se dérouler pour la seconde fois devant la justice : l'affaire du sieur Place, l'ancien consul de France à New-York, revient en appel devant la cour. Elle est indiquée au rôle de demain, et doit occuper plusieurs audiences. Le jugement du tribunal sera-t-il confirmé par la Chambre des évêques? (C'est ainsi que nous nommons familièrement la Chambre des appels correctionnels) Je n'ose me prononcer encore, et j'attendrai l'arrêt. Le procès promet, dit-on, des révélations nouvelles et des éclaircissements plus précis qu'en première instance. Quoi qu'il arrive, il est destiné à figurer dans l'histoire de la dernière guerre, et ses développements ne peuvent manquer d'intéresser tous ceux qui ont encore souci de ces deux grandes causes : la cause de la vérité et celle de la patrie. Z.

SITUATION

DE LA

BANQUE DE FRANCE

ET DE SES SUCCURSALES

Le 4 janvier 1872, au matin.

ACTIF

Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales.	632,930,738 16
Effets échus hier, à recevoir ce jour.	315,409 29
Portefeuille de Paris — Commerce. . .	361,935,932 03
Portefeuille de Paris — Effets prorogés.	» » »
Portefeuille de Paris — Bons du Trésor.	1,183,937,500 »
Portefeuille des succursales. — Effets sur place.	432,699,740 »
Portefeuille des succursales. — prorogés.	» » »
Avances sur lingots et monnaies.	25,997,000 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales.	1,582,700 »
Avances sur effets publics français	17,935,900 »
Avances sur effets publics français dans les succursales. . .	10,517,850 »
Avances sur actions et obligations de chemins de fer. . . .	25,673,700 »
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales	18,699,400 »
Avances sur obligations du Crédit foncier.	1,238,200 »
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales.	809,700 »
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857)	60,000,000 »
Rentes de la réserve — Loi du 17 mai 1834 .(a)	10,000,000 »
Rentes de la réserve — Ex. banques départementales . . . . .(b)	2,980,750 14
Rentes disponibles.	66,473,568 81
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857)(y compris 9,125,000(c) de la réserve	100,000,000 »
Hôtel et mobilier de la Banque(d)	4,000,000 »
Immeubles des succursales. . .	4,620,490 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales. .	7,000 »
Avance à la ville de Paris (loi du 11 février 1871)	196,000,000 »
Divers.	15,762,705 56
	3,173,148,283 99

PASSIF.

Capital de la Banque	182.500,000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857). .	7,455,476 67
Réserves mobilières. — Loi du 17 juin 1834(a)	10,000,000 »
Réserves mobilières. — Ex-banques départementales (b)	2,980,750 14
Réserves mobilières. — Loi du 9 juin 1857(c)	9,125,000 »
Réserve immobilière de la Banque. . . . .(d)	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation	
Réserve spéciale	24,364,209 97
(Banque et succursales). . .	2,420,971,470 »
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	8,429,043 92
Compte-courant du Trésor créditeur.	118,864,586 98
Comptes-courants de Paris. . .	250,078,229 09
Comptes-courants dans les succursales.	36,915,785 »
Dividendes à payer	29,316,698 »
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales.	2,982,961 13
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales.	6,088,254 93
Réserve pour effets prorogés en souffrance.	14,000,000 »
Effets au comptant non disponibles.	12,182,224 80
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	1,955,842 75
Divers	30,937,750 61
	3,173,148,283 99

Certifié conforme aux écritures.

Le Gouverneur de la Banque de France,
ROULAND.

—

Bilan de la Banque d'Angleterre.

Londres, 4 janvier, soir.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants :

AUGMENTATION.

Circulation.	1,018,580 liv. sterl.
Encaisse métallique	376,399 —
Portefeuille.	3,000,112 —
Comptes particuliers . . .	3,904,386 —

DIMINUTION.

Réserve des billets.	690,060 —
Compte du Trésor.	1,718,322 —

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

Séance du 5 janvier 1872.

A 2 h. 1|2 la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté sans observation.

L'Assemblée procède sans discussion au vote par la voie du scrutin d'un projet de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre de la guerre d'un crédit spécial de 2 millions 228,285 fr. sur l'exercice 1872 destiné à indemniser les militaires de la gendarmerie et de la garde républicaine des pertes qu'ils ont subies pendant la guerre et dans la répression de l'insurrection de Paris.

Ce projet est adopté par 519 voix contre 1 sur 520 votants.

Est soumis ensuite au scrutin, également sans discussion, le projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre d'un crédit de 6 millions de francs applicable à la fabrication des armes de guerre en 1872.

Le dépouillement du vote constate l'adoption de la loi par 561 voix contre une sur 562 votants.

Arrive la discussion du projet de loi relatif à l'avancement sur toute l'arme dans les grades de capitaine, lieutenaut, sous-lieutenant, pour l'infanterie et la cavalerie.

L'art. 2 établit que les tableaux d'avancement au choix seront, pour chaque arme, établis par une commission composée d'officiers généraux et insérés dans le *Journal militaire officiel.*

L'ensemble du projet de loi est adopté.

Vient ensuite la discussion du projet de loi relatif à la mise à la retraite par ancienneté d'officiers comptant 25 ans de service.

Les articles sont successivement adoptés en la forme suivante :

Article premier. — Provisoirement et par dérogation à l'article premier de la loi du 11 avril 1831, pourront être admis à la pension de retraite, à titre d'ancienneté, après 25 ans accomplis de service effectif :

Sur leur demande les officiers et assimilés en activité de service ; d'office, les officiers et assimilés en non activité pour infirmités temporaires ou par mesure de discipline. (Adopté.)

Art. 2. — Ils auront droit, dans l'un et l'autre cas, et quelle que soit leur ancienneté de grade, au minimum de la pension de ce grade, augmenté pour chaque campagne d'un 20e de la différence du minimum au maximum. (Adopté.)

Art. 3. — Par exception à l'art. 14 de la loi du 19 mai 1834, les officiers et assimilés, mis en retraite en vertu de la présente loi, pourront rester, sur leur demande, à la disposition du ministre de la guerre, pour être, s'il y a lieu, employés avec leur grade dans les réserves, suivant les conditions qui seront déterminées par les lois d'organisation de l'armée. (Adopté.)

M. le général Loysel propose un amendement par lequel les officiers et assimilés, en vertu de la présente loi, seront soumis pour le service dans les réserves, aux obligations qui seront imposées par les lois d'organisation de l'armée en ce qui concerne les réserves selon les conditions ordinaires déterminées par les règlements.

M. le ministre de la guerre appuie l'amendement du général Loysel et l'Assemblée l'adopte. L'ensemble de la loi est également adopté.

M. de Clerq dépose un rapport relatif au projet de loi destiné à diminuer les souffrances résultant de la crise des transports et à provoquer une enquête sur le régime des chemins de fer.

La continuation de la discussion sur la proposition Princeteau est renvoyée à la prochaine séance, la commission n'ayant pas pu se réunir.

L'ordre du jour appelle la deuxième discussion de la proposition de M. Courbet-Poulard, tendant à déterminer la réduction du privilége des propriétaires d'immeubles affectés à une destination industrielle ou commerciale, lorsque l'industriel ou le commerçant qui les occupe tombe en faillite.

M. Delsol, rapporteur, explique la portée du projet de loi dont il fait l'historique et demande à la Chambre d'en voter la deuxième délibération.

M. le président met aux voix le premier paragraphe de l'article premier du projet de loi qui est l'article 450 nouveau du code de commerce, qui est adopté.

Le paragraphe 2 est mis en délibération.

M. de Gavardie invite le rapporteur à expliquer les motifs qui, dans le premier paragraphe, ont conduit la commission à faire une dérogation au droit commun, qui est une atteinte à la propriété.

M. Delsol, rapporteur, explique que le motif qui a guidé la commission est ce qu'a d'excessif le privilége qui, dans beaucoup de cas, et avec la durée considérable des baux à Paris, absorbe la plus grande partie, sinon la totalité de l'actif de la faillite. (Vive aaprobatation.)

M. de Gavardie (bruit) dit que la loi est violée ; le propriétaire n'a pas de compensation.

Si vous voulez violer la loi en faveur du commerce et de l'industrie, dites-le. (Bruit.)

Il y a un moyen de tout concilier (ah ! ah !), c'est de donner de l'extension au principe des dommages-intérêts.

M. LOUVET. — La commission n'a pas violé la loi. Il rappelle un exemple, celui de la faillite de la compagnie du factage parisien, dans laquelle le propriétaire, qui avait un bail de 30 ans, réclamait quinze cent mille francs pour 28 ans qu'il y avait encore à courir. Si on les lui avait donnés il se faisait ainsi, à 5 0|0, 75,000 fr. de rente, et au bout de 28 ans il serait rentré dans son capital. Est-ce là de la justice? (Très-bien ! très-bien !)

M LE PRÉSIDENT. — Avant de mettre aux voix le paragraphe en discussion, je mets en discussion une disposition additionnelle de M. Gannivet qui serait intercalée dans l'art. 1er et qui a rapport aux indemnités à allouer aux propriétaires pour aménagements dans leurs propriétés.

M. Gannivet défend sa proposition qui est acceptée par la commission.

Le paragraphe est mis aux voix et adopté.

L'ensemble de l'art. 1er est adopté.

M. le président donne lecture de l'article 2 ainsi conçu :

La présente loi ne s'appliquera pas aux baux qui, avant sa promulgation, auront acquis date certaine.

Toutefois le propriétaire qui, en vertu desdits baux, a privilége pour tout ce qui est échu et pour tout ce qui est à échoir, ne pourra exiger par anticipation les loyers à échoir, s'il lui est donné des sûretés suffisantes pour en garantir le paiement.

L'article 2 est adopté, puis l'ensemble du projet de loi.

L'Assemblée, sur la proposition de M. le président, décide qu'on passera à la troisième délibération du projet de loi.

M. Paris dépose au nom de la commission du budget un rapport sur deux projets de lois relatifs à des crédits concernant la police municipale et d'autres crédits sur le budget de 1871.

L'ordre du jour amène la suite de la discussion sur les projets de lois relatifs aux impôts sur les revenus, sur les matières premières et sur la marine marchande.

M. Jules de Lasteyrie, au nom de la commission du budget mais sans en être chargé précisément, demande le renvoi de la discussion a un autre ordre du jour. La commission ayant compris que son projet était très-entamé, a décidé qu'il lui semblait plus sage que la discussion portât sur la proposition de M. le ministre des finances.

M. POUYER QUERTIER, ministre des finances. — Je suis à la disposition de l'Assemblée, mais je me trouve dans une position singulière.

Que pense la commission de notre projet? Maintient-elle son rapport rédigé par M. Casimir Périer ? Ne serait-il pas mieux que la commission fit d'abord un rapport au moins verbal sur ses questions et sur ses résolutions ?

M. LE PRÉSIDENT. — La situation est très-simple. La proposition du gouvernement ayant été renvoyée à la commission, comme amendement, il est nécessaire qu'elle fasse son rapport. Bien entendu, elle ne le ferait que lorsqu'il serait prêt. (Bruits divers.)

M. LASTEYRIE. — Le rapporteur vient seulement d'être nommé. J'ai peut-être eu tort de dire ce qui se passait à la commission, mais je l'ai *fait par* esprit de conciliation. (Très-bien.)

M. le président fait connaître l'ordre du jour de demain.

A une heure, réunion des bureaux; organisation des bureaux; nomination des diverses commissions mensuelles.

A deux heures, séance publique ; projet de loi relatif aux loyers; projet de loi concernant les actes civils dans les départements et suite de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

La séance est levée à quatre heures et quart.

Question des timbres

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

La lettre de M. Robin, ancien receveur du timbre à Sasseron (Ain), insérée dans votre journal du 3 janvier, explique, selon moi, très-clairement les dipositions peu comprises jusqu'à ce jour de la loi du 22 août; elle montre la différence qu'il y a entre les quittances de factures et les actes « portant libération, reçu ou décharge » d'objets ou de valeurs; elle dit fort justement que le timbre de dix centimes est dû pour tout émargement relatif à une expédition quelconque donnée par le destinataire, soit qu'il paye une somme de 10 francs et au-*dessous*, soit qu'il ne paye rien (expédition port payé).

M. Robin ajoute : « Les compagnies de « chemins de fer et toutes les autres entreprises de transports agissent donc légalement « en exigeant le nouveau droit. » Je l'arrête là et me mets franchement en opposition avec lui sur ce point ; je lui demande comment il explique les dispositions de l'art. 23 : « Le droit de timbre est à la charge du débiteur. »

Or n'est-ce pas le chemin de fer qui est débiteur de l'objet transporté puisqu'il en demande décharge au créancier destinataire, donc si le chemin de fer est le débiteur pourquoi contrairement à la loi réclamerait-il au créancier destinataire le prix du timbre ?

Ne pourrait-on pas lui renvoyer le reproche qu'il fait avec raison à votre premier correspondant d'avoir commis des erreurs « parce qu'il n'avait pas lu attentivement le texte de la loi. »

De plus, il me semble que le destinataire fera bien de refuser d'émarger si le chemin de fer n'a pas apposé un timbre mobile à la place où se fait l'émargement. Le destinataire, véritable créancier de l'objet remis à

transporter, serait exposé à l'amende de cinquante francs, si le timbre n'était pas apposé.

Mais, me dira-t-on, le chemin de fer tournera cette difficulté, il ne réclamera pas le prix du timbre et grèvera ses droits de transports de 10 centimes. Pourquoi donc? Le chemin de fer a un cahier des charges qui lui impose un tarif auquel il est obligé de se tenir, s'il n'a pas l'autorisation de le modifier; il est du devoir de tous d'en surveiller l'exécution stricte; puis, le chemin de fer n'est-il pas un contribuable comme nous tous, qui doit supporter sa charge d'impôts comme nous. Pourquoi ferait-on une exception en sa faveur? Est-ce parce qu'il a un monopole qui lui permet de gagner beaucoup d'argent?

M. Robin continue :

« L'administration du timbre ne donne donc pas « d'extension à la loi » au-delà de celle « prévue et voulue par le législateur ; » elle veut seulement que le droit soit perçu « sur tout » ce qui s'y trouve assujetti ; elle ne va pas jusqu'à « l'illégalité, » et les contribuables feront bien de ne pas suivre le conseil peu réfléchi qu'on leur donne de résister à l'application de la loi. »

Je partage entièrement son opinion et je tiens pour mauvais citoyen tout homme qui essaie de frauder la loi en ne payant pas les impositions et taxes légalement votées ; mais je veux que ce soit celui qui les doit qui les paie.

J'arrive maintenant à la lettre de MM. Mermod frères, emballeurs à Lyon; ces messieurs se plaignent de la multiplicité des timbres qu'exige le directeur de l'enregistrement.

Ils disent : « Pour constater que les colis « ont bien été remis au chemin de fer en « temps utile et pour éviter des erreurs, « nous réclamons la signature du facteur qui « les enlève. »

Il faut donc au départ	1 timbre.
A l'arrivée,	1 »
Si le port excède 10 francs et que le destinataire débiteur des frais de transports exige une quittance de ces frais,	1 »
	3 »

La question est bien posée, mais elle me semble mal résolue par ces messieurs lorsqu'ils disent :

« A notre sens le nouveau timbre de 10 cent. ne doit être appliqué que dans le cas où le port excèderait 10 fr. »

Que ces messieurs lisent attentivement la loi et les explications données par M. Robin, et ils y verront que toute pièce portant reçu où décharge d'objets est soumise au timbre.

Or, il n'est pas douteux que la décharge de la réception de la marchandise qu'ils se font donner par le chemin de fer est un acte qui doit être timbré puisque c'est un acte portant « reçu », art. 18. Le chemin de fer devient alors responsable et débiteur de la marchandise ; quand il la remet au destinataire, il en demande décharge, il doit le timbre ; il n'est pas douteux non plus que si le destinataire débiteur des frais exige une quittance pour ce qu'il paie au-dessus de 10 fr., il doit aussi le timbre ; mais dans la pratique elle n'est pas demandée, la remise de l'objet fait présumer le paiement des frais de transport.

Je crois encore que le timbre est dû partout intermédiaire, quel qu'en soit le nombre à la remise et à la réception de la marchandise.

Excusez, monsieur le rédacteur, la longueur de cette lettre. Je serai très-heureux, si mon opinion est mauvaise, qu'on veuille bien la combattre, il est nécesssaire que cette question soit bien étudiée et connue de tous.

Agréez, etc.

L.

Avignon, 4 janvier.

Nous espérons que MM. Robin et Mermod voudront bien répondre à cette lettre, notre journal est ouvert à tous pour toutes communications intéressant le public, notre plus grand désir et tous nos efforts tendant à rendre le plus de services possible.

CHRONIQUE

M. le substitut Clapier a conclu hier, devant la première chambre du tribunal, dans un procès qui se rattache aux graves événements d'avril dernier.

Un sieur Haas, soupçonné de manœuvres contre la sûreté de l'Etat, a été arrêté, le 13 avril 1871, et remis purement et simplement en liberté dix jours après. Se prétendant victime d'une arrestation arbitraire, il a assigné, en paiement de 50,000 fr. de dommages-intérêts, M. Valentin, préfet du Rhône, et M. de Gourlet, directeur de la sûreté.

C'est sur ces prétentions que le ministère public avait à se prononcer. Il l'a fait avec une grande impartialité et dans un langage aussi élevé que ses appréciations.

Regrettant tout d'abord qu'on ait semblé faire de ce procès une spéculation, qu'on l'ait complique malheureusement d'allusions fâcheuses et déplacées, M. le substitut a ensuite abordé les questions mêmes du fond.

Pour lui, deux choses sont également certaines, la bonne foi parfaite de M. Valentin, dont l'acte n'a été motivé que par les informations officielles les plus sérieuses, le droit du préfet de faire procéder à son arrestation dans des circonstances équivalant, d'après les faits dénoncés, à un flagrant délit. A cet égard, les textes du code d'instruction criminelle, comme l'opinion des meilleurs criminalistes, sont formels.

Reste un second point, Haas n'a pas été, suivant le vœu de la loi, interrogé dans les 24 heures par un juge d'instruction, ni même déféré à aucune époque de une arrestation à l'autorité judiciaire. Suivant M. le substitut, il y a là un oubli regrettable (atténué sans doute par les circonstances), mais qu'aucun article de la loi sur l'état de siége ne saurait justifier. Haas y trouve le germe d'une responsabilité et la base d'une indemnité. Mais, comme la bonne foi du préfet a été complète et que la demande, dérisoirement exagérée, paraît inspirée beaucoup plus par un calcul malheureux que par le sentiment élevé du droit violé, il y a lieu de circonscrire responsabilité et indemnité dans les plus étroites limites.

Quant à M. de Gourlet, couvert par son supérieur hiérarchique, on ne comprend vraiment par la singulière idée de sa mise en cause.

Le tribunal a renvoyé le jugement à l'une de ses prochaines audiences.

Le sieur Haas a quelque chance de s'y voir appliquer cette jurisprudence des jurys anglais qui, tout en reconnaissant la diffamation, condamnent le diffamateur à un farthing (liard) de dommages-intérêts.

MALADIES RÉGNANTES. — DÉCÈS. — MÉTÉOROLOGIE.

L'état médical régnant a subi peu de modifications pendant cette quinzaine. L'élément congestif domine toujours et ce sont toujours les organes thoraciques qui font les frais des localisations.

Beaucoup de bronchites primitives ou secondaires chez les vieillards ; elles se compliquent souvent de congestions pulmonaires graves et quelquefois rapidement mortelles.

Les pneumonies sont aussi très-fréquentes et en général très-graves. Quelques pleurésies.

Encore quelques varioles. Pas d'autres fièvres éruptives.

Quelques érysipèles. Les rhumatismes paraissent un peu moins fréquents.

A l'école vétérinaire, on nous signale de nombreuses pneumonies, surtout chez les chevaux.

Les maladies que l'on observe le plus à St-Etienne en ce moment sont la grippe, la pneumonie, l'érysipèle et la variole.

Voici l'état sanitaire de Paris du 30 décembre 1871 au 5 janvier 1872 :

Variole, 3; rougeole, 8; scarlatine, 1; fièvre typhoïde, 23; érysipèle, 5; bronchite aiguë, 18; pneumonie, 66; diarrhée cholériforme des enfants, 1; angine couenneuse, 8; croup, 16; affections puerpérales, 14; affections aiguës, 197; affections chroniques, 328; affections chirurgicales, 68; causes accidentelles, 12.

M. Morel, professeur au petit séminaire de Saint-Jean, a été nommé vicaire à Lamure.

M. Ginod, vicaire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, a été nommé vicaire à Roche-la-Molière.

M. Bertholon, vicaire de Dardilly, a été nommé vicaire à Saint-Cyr-au-Mont-d'or.

M. Chabance, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Dardilly.

M. Vacher, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Huissel.

M. Rigothier, curé de Saint-Laurent-d'Agny, a été nommé curé de Coutouvre.

M. Rossignol, curé de Saint-Martin-Lestra, est décédé le 27 décembre 1871, dans sa 62e année.

Nous avons déjà reçu plusieurs communications ayant trait à la reconstruction du théâtre des Célestins. Une nouvelle lettre qui nous est adressée aujourd'hui, et dont nous extrayons les passages les plus saillants, indique une des combinaisons qui ont été soumises au conseil municipal, et entre lesquelles il serait plus que temps qu'il voulût bien décider sans plus de délai. Nous sommes, sur ce point, tout à fait de l'avis de notre correspondant, auquel nous laissons la parole :

« ... Sans vouloir discuter les projets plus ou moins sensés qui ont été présentés à la mairie, je crois pouvoir affirmer que l'administration est en mesure, si elle veut, de traiter dans les conditions les plus favorables. Une société sérieuse se présente, qui offre toutes les garanties que l'on puisse désirer, et propose de réédifier, en quelques mois et à ses frais, un théâtre provisoire. Laissons de côté, pour le moment, la question d'emplacement. Il est certain que la construction d'un théâtre monumental et définitif demanderait trois ou quatre années. D'ici là, l'art dramatique continuerait de péricliter, et au lieu d'une scène digne de la seconde ville de France, nous verrions probablement se créer de petits théâtres d'ordre secondaire, qui, au bout du compte, ne laisseraient pas de créée au directeur du nouveau théâtre municipal une concurrence redoutable.

« Il ne saurait donc y avoir, sur ce point, de contestation sérieuse, et l'approche de l'Exposition internationale de 1872 ajoute un nouvel argument en faveur du projet que je soutiens ici.

« La question paraît d'ailleurs devoir être tranchée dans ce sens, et plusieurs des projets soumis au conseil reposent, m'assure-t-on, sur la même base. Ce point acquis, la municipalité veut-elle ou peut-elle se charger de cette construction? ce serait pour elle une dépense inutile, puisqu'une société se charge d'élever à ses frais l'édifice provisoire qu'il faudra bien, en tout état de cause, construire à bref délai.

« Or, que demande la société soumissionnaire? simplement d'exploiter pendant cinq années le théâtre qu'elle aura fait construire et qui, au bout de ce laps de temps, deviendra la propriété de la ville, sans qu'il en ait coûté un centime à la caisse municipale... »

X

Cet exposé est loin d'être complet. Il laisse de côté certaines questions d'une importance capitale cependant, et qui devront être préalablement résolues. Nous apprenons, au reste, que le conseil municipal doit être très-prochainement, — ce soir même, nous dit-on, — saisi de cette affaire, dans laquelle nous n'avons personnellement à intervenir que pour insister sur la nécessité d'une prompte solution.

LA VISITE A BEDLAM. — Hier a eu lieu, au Grand-Théâtre, la première représentation de la *Visite à Bedlam*, de M. Théodore Blangini, l'auteur de la *Vengeance de Pierrot*. La salle était assez peu garnie, mais les abonnés n'avaient pas manqué l'occasion d'entendre une nouveauté.

Le sujet de la *Visite à Bedlam* est fort curieux. Il appartient à Scribe.

Quoiqu'elle soit dans les œuvres du célèbre auteur dramatique, la *Visite à Bedlam* est inconnue, et c'est pour cela que nous raconterons, en quelques mots, le sujet de la pièce.

Un jeune officier a épousé une charmante jeune fille. La lune de miel a duré huit jours, ce qui n'est guère. Le lieutenant, un étourdi, n'a que deux passions susceptibles de durée : l'amour de son uniforme et l'amour de ses chevaux. Pendant une semaine, il oublie sa tunique à revers et son coursier; mais au bout de ce temps il oublie sa femme et court à ses anciennes amours.

Le jeune ménage est bientôt troublé par des querelles. Madame reproche à monsieur de ne pas réaliser ses rêves. La discussion s'envenime. Bref, l'officier, qui ne veut pas être sermonné tous les jours, serait-ce pas le plus adorable des prédicateurs, quitte le domicile conjugal et, pour se distraire, va faire le tour de l'Europe.

Un oncle de la jeune femme, qui ne veut pas la laisser à l'*isolement* dangereux de la vie de Paris, l'appelle en Angleterre, aux environs de Bedlam.

Le lieutenant, M. de Rosval, débarque dans la Grande Bretagne qu'il vient visiter, toujours pour se distraire.

Arrivé près de Bedlam, il demande à voir l'asile des aliénés, mais il s'adresse justement à l'oncle de sa femme qui a eu vent de sa présence dans le pays. Celui-ci lui persuade que sa propre maison n'est autre chose que cet asile de fous dont on lui a tant parlé. Sur ces entrefaites, on entend une charmante voix de femme qui se livre à des vocalises de toutes sortes. « C'est une folle! » S'écrie l'oncle malin. « Je veux la voir, » demande à son tour M. de Rosval. Son désir est accompli. La jeune femme simule assez bien la folie pour faire naître le remords dans le cœur de son mari.

Voilà le fond de la pièce. La fin est gâtée par une farce de mauvais goût dont il était difficile de tirer parti, surtout en musique.

M. Blangini a écrit une petite introduction qui a été écoutée avec beaucoup d'attention et a produit un excellent effet.

Malheureusement, une foule de motifs ne sont qu'esquissés : on les attend et ils ne viennent pas.

La *Visite à Bedlam* renferme quelques airs gracieux et la fantaisie originale que le maître de musique, ce comique italien, appelle son grand air d'opéra.

La chanteuse légère a deux ou trois mélodies pleines de fraîcheur. Tout cela suffit pour une petite pièce.

Mlle Chauveau, remise de son indisposition, a fait grand plaisir. M. Larosé a fort amusé. Nous ne disons rien des autres artistes.

Aujourd'hui, à deux heures, les pensionnaires de M. Rossignol-Rollin donneront une lutte sans égale, à l'Eldorado. Les paris sont ouverts. L'affiche qui nous entretient de ces homériques combats prétend que Faouet, Christol et Ambroise peuvent être heureux parce que Lyon les aime et les protége! Une somme de deux cents francs sera remise à Ambroise, le Savoyard, s'il est vainqueur de Faouet, le Fauve. Un athlète inconnu s'est aussi présenté. Il se propose de tomber Faouet. Nous verrons bien.

Hier soir ont eu lieu à l'Alcazar et à l'Eldorado les bals masqués annoncés à grand fracas sur les murs. Quoique merveilleusement construit pour ces sortes de divertissements, le palais de l'Alcazar n'a pas été fort visité par les dominos noirs et blancs. C'est si loin. Le bal de l'Eldorado a été très-brillant. Mais il y avait plus de spectateurs que d'*acteurs*. L'orchestre était fort entraînant.

La Société physiophile de Lyon a, dans sa dernière séance générale, procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi constitué :

Président : M. Gabriel Roux, rue Sainte-Hélène, 34.

Secrétaire : M. Georges Coutagne, rue de Lyon, 79.

Trésorier : M. Jean de Montessus, rue des Charpennes, 2.

On croyait que le conseil municipal s'occuperait, ces jours-ci, de la question du théâtre des Célestins, question qui occupe vivement le public. Il n'en a rien été.

Le conseil s'est occupé de l'agrandissement du cimetière de la Croix-Rousse, qui a été voté. Il a été présenté, en même temps, un projet de chemin de fer sur les bas-ports du Rhône (rive droite) pour lequel il est demandé un rapport à bref délai.

Nous savons, en outre, qu'il a été présenté, il y a deux mois déjà, un projet de railway. Un ingénieur voudrait établir un chemin de fer américain sur les rives du Rhône et de la Saône, qui partirait de la gare de Perrache et aboutirait au pont Morand d'un côté, et à la gare de Vaise de l'autre.

Ce projet a été sommairement et officieusement examiné. Le résultat de cet examen ne paraît pas favorable à l'inventeur.

Par décret du 3 janvier 1872, M. Puy (Benoît), ancien greffier de la justice de paix de Trévoux, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Montluel (Ain), en remplacement de M. Molliard, décédé.

BEAUJOLAIS.

On commence à se rendre un compte à peu près exact des ravages causés par les gelées du milieu de ce mois dans les vignobles du Beaujolais. Les vérifications déjà faites sur les vignes des bas fonds et les coteaux à diverses expositions, prouvent malheureusement, comme il était facile de le prévoir, que le dommage dépasse de beaucoup les pertes de l'hiver dernier, parce que les froids de cette année ont été plus rigoureux et ont sévi sur des ceps moins garantis par les neiges. Il est encore à remarquer que les vignobles exposés au nord et par conséquent plus aguerris contre le froid ont moins souffert que les autres. Ailleurs, sur les collines, beaucoup de ceps et particulièrement les jeunes ont plus ou moins été endommagés, suivant les accidents du terrain qui les abritaient. Mais dans les bas fonds des vallons et surtout dans les plaines de la Saône le désastre est presque complet. En certains endroits les vignes sont gelées jusqu'à la racine. Grand nombre d'arbres fruitiers et surtout de noyers ont aussi péri.

Il paraît, dit l'*Union bretonne*, que les sapeurs-pompiers vont être organisés, dans toute la France, d'une manière uniforme, et que l'on veut faire de ces corps une force militaire défensive, en même temps qu'une troupe de préservation contre l'incendie.

La Campagne des zouaves pontificaux en France (1870-1871), sous les ordres du général baron de Charette, par M. S. Jacquemont, capitaine aux zouaves pontificaux, vient de paraître chez l'éditeur Henri Plon. Un joli volume in-18. Prix : 2 f. 50 c. *franco*. 10, rue Garancière, à Paris.

DÉCÈS

Les amis et connaissances de la famille DESGAULTIÈRES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur

Le docteur HENRI **Desgaultières**,

chevalier de la Légion d'honneur, ancien ordonnateur des bureaux de bienfaisance, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui dimanche 7 janvier, à onze heures 1/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue du Plat, numéro 11, pour se rendre à l'église d'Ainay et, de là, au cimetière de Cusset.

VARIÉTÉS

LA COMMUNE JUGÉE PAR ROSSEL

CLUSERET, DELESCLUZE, ETC.

Prison de Versailles, 20-24 juin 1871.

Suite.

(Voir les numéros des 23, 25 décembre et 5 janvier)

Le 2 mai, Gérardin m'annonça l'avénement du comité de salut public, et m'engagea à me présenter à la Commune, après quoi je dinerais avec le nouveau gouvernement. Il faudrait, pour raconter cette journée, prendre franchement le ton humoristique qui convient à un récit à la fois grave et bouffon. Il me suffit de dire que j'arrachai des transports d'applaudissements à cette assemblée quinteuse, qui n'était pas insensible à la vérité dite sans ménagements et sans ambages. Je passai la soirée à l'Hôtel-de-Ville, avec les membres du comité de salut public; je crois que ces messieurs comptaient que je leur soumettrais un plan d'organisation ou de défense, et Félix Pyat, en particulier, parla abondamment de la chose militaire, qu'il envisageait par les côtés les plus étroits. A la fin, un autre des membres du comité ayant parlé des mesures qu'il prenait dans son arrondissement pour constituer la garde nationale et réduire les abus, « Au moins, vous, lui dis-je, vous êtes raisonnable. » Pyat demanda aigrement si je voulais dire que lui ne le fût pas; je me mis à rire et nous fûmes ennemis mortels.

Le lendemain, Eudes devint de plus en plus pressant, et ses dépêches instantes me déterminèrent à me rendre au fort d'Issy et à faire une tentative pour le dégager. J'emmenai une partie du bataillon de garde au ministère, qui dut m'attendre à Vanves; mais divers accidents, et en particulier une chute de cheval, me retardèrent assez pour ne me permettre d'arriver au fort qu'à la nuit, avec trois bataillons que j'avais glanés en chemin et dont la présence remonta un peu le moral des défenseurs. Je donnai quelques instructions importantes à Eudes, qui avait pris son quartier dans la casemate la plus obscure et la moins exposée de tout le fort, et qui encore se plaignait du danger; une seule de mes instructions fut suivie et procura un succès.

Mais ce qu'il y eut de particulier dans cette aventure, c'est que je trouvai au fort Dombrowski, auquel j'avais assigné dès longtemps pour commandement la rive droite, et qui fut aussi étonné de mon arrivée que je l'étais de sa présence, car il venait de recevoir du comité de salut public un ordre qui l'investissait du commandement de toutes les forces actives, tout en me laissant le ministère de la guerre.

. . . . . .

Déjà dans le courant du mois d'avril, Dombrowski avait reçu pleins pouvoirs pour diriger toutes les opérations, et il s'était cantonné dans Neuilly sans s'occuper du tout de la ligne du Sud : l'expérience était donc faite et je ne trouvais pas qu'il y eût lieu de lui confier toute l'étendue de la ligne.

En rentrant au ministère j'écrivis à Gérardin pour lui reprocher cette surprise ; je lui expliquai le lendemain mes motifs et le peu d'opportunité d'un commandement militaire unique.

Le décret fut révoqué et Dombrowski redevint le commandant des fronts attaqués de la rive droite. Je ne puis discuter ici avec étendue les causes de ma détermination. Il est certain que ces décrets successifs mirent de la jalousie entre Dombrowski et moi.

Le gouvernement de Pyat ne se borna pas là. Il envoya à Wroblewski, qui commandait l'aile gauche, depuis la Bièvre jusqu'à la Seine, l'ordre de se porter au secours du fort d'Issy. Wroblewski, homme soigneux et méthodique, se plaignit de recevoir des ordres de tous côtés, mais crut néanmoins devoir obéir au comité de salut public. Il passa la nuit du 3 au 4 à Issy, et, pendant son absence, la redoute du Moulin-Saquet, dépendant de son commandement, fut surprise par l'ennemi et les canons enlevés. Il y eut débandade, panique, émotion dans la ville, et Wroblewski, en me rendant compte de l'événement, s'excusait sur son absence et l'impossibilité où il avait été d'exercer sa surveillance habituelle sur les postes avancés. En effet, il était, comme je l'ai dit, très-soigneux, et, dans tous les cas, s'il n'avait pu empêcher l'accident, sa présence en aurait diminué l'effet.

Tous ces parlementaires de l'autorité civile, tout ce désordre, pour mieux dire, avait donc des conséquences graves. Les ordres directs donnés par le comité de salut public paralysaient et contrecarraient l'action du délégué à la guerre, qui n'avait plus de raison d'être si tout le monde excepté lui dirigeait les opérations.

C'est ce que j'allai dire à la Commune le 4, et je pris particulièrement à partie Félix Pyat, lui reprochant les dépêches dont il accablait, sans me prévenir, les commandants particuliers, et mettant à sa charge tous les inconvénients qui en résulteraient. Pyat se défendit comme un pauvre homme et nia formellement avoir jamais signé de tels ordres, ce qui m'obligea à produire les originaux et spécialement l'ordre qui avait déplacé Wroblewski de son commandement. Ces ordres furent produits à la Commune le lendemain par les membres de la commission de la guerre, et obligèrent Félix Pyat à offrir sa démission de membre du comité de salut public.

Tout cela constitue un récit assez compliqué et difficile à suivre ; cependant j'ai encore à raconter d'autres intrigues et d'autres complications, et je suis certain qu'en même temps il y en avait bien d'autres dont je n'ai pas eu connaissance.

Le comité central de la Fédération de la garde nationale, ce même comité central qui avait géré la révolution au début, tout amoindri qu'il fût par l'élection de ses membres les plus influents à la Commune, avait cependant continué d'exister et ne s'était pas privé de donner des ordres en dessous main, de recevoir des réclamations et plaintes et de vaquer à des élections. Il trouvait son rôle bien petit dans une révolution dont il se considérait comme le père, le tuteur et le légitime propriétaire. Aussi profita-t-il du changement de système qui eut lieu à la fin d'avril, pour venir proposer son concours au nouveau gouvernement, et, dans le même moment que je parlais à la Commune contre Félix Pyat, des députés du comité central attendaient une décision du comité de salut public, qui leur avait donné rendez-vous pour résoudre le point débattu.

Lorsque je sortis de la Commune, Gérardin m'emmena au comité de salut public, et on s'en remit à moi de la décision à prendre. Il y eut quelque discussion; les députés du comité central, qui étaient en effet les plus intelligents et les plus résolus de cette assemblée, faisaient valoir leurs moyens d'action sur la garde nationale et la facilité qu'ils avaient de faire accepter et exécuter les résolutions dont ils seraient les agents.

Comme je les pressais en leur demandant s'ils avaient assez d'hommes résolus et expérimentés pour diriger les diverses branches du service : « Nous nous sommes tâté le pouls, dit l'un d'eux, et nous sommes en mesure. »

J'acceptai donc de les charger de toute la partie administrative et des services d'organisation dépendant de mon ministère, et voici pourquoi :

Il m'était impossible de m'appuyer sur la Commune, dont les résolutions étaient constamment mobiles, et qui ne s'occupait pas volontiers d'affaires, mais s'épuisait en discussions stériles et en querelles. La commission exécutive, formée des délégués aux différents services, était sans force et sans volonté depuis qu'on l'avait reléguée au second rang par l'invention du comité de salut public. La commission de la guerre se composait de cinq membres, dont trois seulement travaillaient, et encore leur travail était-il improductif, à cause de leur peu d'aptitude au gouvernement. Quant au comité de salut public, ce n'était qu'un fantôme de pouvoir : tous ces gens-là n'ont jamais rien compris à la vieille révolution ; ils n'en ont jamais vu que l'écorce, et ne se doutent pas du labeur immense qui a assuré le succès des révolutionnaires de 1793. Ainsi je n'avais pas de point d'appui sérieux ; je voulus essayer, comme chance extrême, d'employer le comité central.

C'est avec un véritable dégoût que je reviens sur les rapides événements de cette courte période, et ce sentiment m'empêche peut-être de détailler les événements comme je le devrais. Le souvenir de tous ces révolutionnaires présomptueux, mais dépourvus d'études et d'énergie, capables d'un coup de main peut-être, mais non d'une volonté et d'un ferme propos, leur souvenir, dis-je, est pour moi un cauchemar.

Le comité central de la fédération n'était pas capable de rien gérer. Puissant pour entraver, pour désorganiser, à cause de l'affiliation dont il était le centre, il fut absolument impuissant pour créer. Le temps de l'action était pris par les séances toujours confuses de cette assemblée, et, somme toute, la masse du comité était peu intelligente et peu éclairée.

Le fort d'Issy était toujours le point le plus menacé de l'enceinte; Eudes l'avait abandonné et s'y était fait remplacer par son chef d'état-major, Collet, homme de peu de valeur. Je me rendis encore à deux reprises, sur ce point des attaques, mais sans réussir à mettre des troupes en mouvement.

(*A suivre*)

NOUVELLES DU MATIN

7 janvier. — 8 heures.

Une adresse vient d'être envoyée à l'Assemblée nationale par le cardinal archevêque de Rouen, par l'archevêque de Rennes et l'évêque de Vannes au sujet du projet de loi sur l'instruction primaire.

—

La commission chargée de l'examen de la question des coalitions a décidé d'ouvrir une vaste enquête dans laquelle seront entendus les principaux chefs d'industrie de France ainsi que des ouvriers délégués des chambres syndicales.

—

Le ministre de l'intérieur a donné ordre de surseoir, jusqu'à la fin de la période électorale, à l'exécution du mandat d'amener lancé contre l'ex-général Cremer.

—

Ce soir grand dîner à la présidence, auquel assistera l'empereur du Brésil. Tous les ministres seront invités.

—

Le centre gauche a tenu hier une réunion très importante. Les questions constitutionnelles ont été agitées.

M. Ricard a fait un discours, où il a affirmé la nécessité d'adhérer plus fermement que jamais à la forme républicaine.

« Les membres de la réunion, dit la *Liberté*, auraient fait une sorte de serment du Jeu-de-Paume, et un orateur ayant déclaré que tout député qui ne serait pas républicain n'en ferait pas partie, une seule personne se serait levée et aurait quitté la salle. »

La même feuille prétend que plusieurs députés seraient résolus à présenter une proposition tendant à faire proclamer définitivement la République.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 6 janvier.

L'Assemblée entend un rapport de pétitions, la plupart sans importance. M. de Lorgeril soulève quelques protestations à à gauche en accentuant l'épithète de provisoire appliquée au titre du président de la République. L'incident n'a d'ailleurs aucune suite.

M. Benoist d'Azy lit un rapport supplémentaire de la commission du budget repoussant l'impôt sur les valeurs mobilières proposé par le gouvernement, retirant son propre projet d'impôt sur les revenus et demandant la discussion immédiate de l'impôt sur les matières premières.

La discussion est fixée à lundi ; celle de la convention additionnelle de Francfort à mardi.

L'Assemblée constitue ses nouveaux bureaux.

Paris, 7 janvier.

L'Assemblée constitue ses nouveaux bureaux. Tous les présidents, excepté trois, appartiennent à la majorité.

La commission sur l'instruction primaire a tenu hier sa première réunion. Mgr Dupanloup a été nommé président; M. Cordelle, vice-président ; M. Richemont, secrétaire.

La commission de réorganisation de l'armée a décidé d'admettre les devancements d'appel à partir de dix-huit ans, les rengagements de simples soldats jusqu'à 29 ans, de sous-officiers jusqu'à 32.

Le rapport sur la proposition Saisy, relative à un plébiscite, conclut à écarter la proposition, il contient cette affirmation que l'Assemblée a le droit et le devoir de faire une constitution. Des réserves très-nettes à ce sujet ont été insérées dans le rapport au nom de la minorité de la commission.

M. Saint-Marc Girardin a été réélu président de la réunion du centre droit.

Madrid, 6 janvier.

l'*Impartial* dit que les ministres ont décidé de soumettre aujourd'hui à l'approbation du roi, le décret déclarant la législation de 1871 terminée et convoquant pour le 20 janvier la législation de 1872.

Bourse de Paris

SAMEDI 6 JANVIER.

Le marché est meilleur, les demandes reparaissent sur les fonds français; on recherche principalement les primes de 50 centimes pour la fin du mois.

A la veille d'élections, on ne saurait attribuer une signification absolue à un mouvement de bourse ; il ne saurait d'ailleurs prendre de grandes proportions.

Il suffit donc de constater que les dispositions générales paraissent meilleures et que, si aucun fait nouveau ne survient, le mouvement de reprise pourra faire de nouveaux progrès.

Plusieurs valeurs détachent leurs coupons; nous les avons annoncées hier. La plupart regagnent immédiatement une partie du coupon.

L'Italien se tient de 68 75 à 69 fr. ; ce dernier cours correspond à celui de 71 50 ou de 71 17, car le coupon n'est réellement que de 2 17.

La Ville 1871 est à 260, coupon de 6 fr. détaché.

Le Mobilier baisse. De toutes les causes assignées à cette dépréciation, la plus vraisemblable doit être que le syndicat va livrer des titres.

Les actions de la société de la Vieille-Montagne sont retirées de la cote officielle.

Les valeurs étrangères sont bien tenues, sans modification importante de leurs cours.

Le Foncier se tient à 942, coupon de 12.50 détaché.

Le Mobilier espagnol est à 485, cours équivalent à 500 fr. avec le coupon.

Il y a quelques affaires de petites primes à l'échéance de lundi. (*Temps.*)

Renseignements commerciaux

Cours officiels de la Bourse de Paris, du 6 janvier, 5 heures du soir.

Huile de colza en fûts, disp. 106.25; en tonnes, 107.75; épurée, 115 75.

Huile de lin en fûts, disp 94.50, en tonnes, 96. ».

Sucres 100 kil. 88° saccb. disp. 69. »; blancs, n. 3, 79. ».

Sucres raffinés, bonne sorte, 152. »; belle sorte, 153. »; cert. de sortie, 63. ».

Mélasses de fabrique 100 kil., 11. »; de raffinerie, 14. ».

Spiritueux fins, 1re qual. 90°, disp. 56 50.

Farines 3-marq. 159 kil., disp. 83.50, supérieures, 79. ».

Suifs de France, 100 kil., disp. 112. »

Cafés, 100 kil., Java, 325. » à 340. »; Ceylan, 320. »; Haïti, 310 à 320; Rio, 310.

Cacaos, 100 k. en entrepôt, Para, 150. »; Guayaquil, 150. »; Trinité, 170. »; Haïti, ». »; Caraque, 250 à 500.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris du 6 janvier, 6 h. soir.

Huile de colza, ct.	105 50	Spiritueux, ct.	57 »
— mars, avr.	105 50	— mars, avril.	60 »
— 4 été.	105 »	— 4 été.	63 »
— 4 dern.	102 »	Farines, 8 m. ct.	83 50
Huile de lin, ct.	94 50	— mars, avril.	84 »
— mars, avril.	95 50	— 4 mai.	85 »
— 4 été.	» »	Suifs, disp.	112. »

Les avis télégraphiques reçus ce soir des marchés aux blés des départements annoncent généralement une plus grande fermeté dans les cours et des approvisionnements toujours médiocres. Chartres, Laval, Saumur, Montereau, fermeté; Cambrai, calme.

Paris. — Stock au 31 décembre 1871.

Marchandises	Nov.	Déc.	Aug.	Dim.
Blés, qx.	63,520	69,772	6,252	»
Farines, qx.	430,312	455,876	16,564	»
8 marq., sacs.	50,396*	69,614	19,224	»
Supér., sacs.	13,523*	25,896	12,370	»
Huiles, qx.	114,658	106,826	»	8032 qx.
Suifs, qx.	13,371	12,840	»	531
Sucres, sacs.	49,699	76,468	26,778	»
Esprits, hect.	20,834	21,372	538	»

* Stock général. — * Compris dans le stock général des farines.

Télégrammes commerciaux.

New-York, 5 janvier.

Coton Middling-Upland, 20 cents 5/8 la livre anglaise. — Pétrole raffiné, 23 cents 1/4 le gallon. — Farine extra state, 6 doll. 80 cents à 7 doll. le baril de 88 kil. — Maïs, 79 cents le bushel. — Froment rouge, 1 doll. 64 le bushel (35 litres).

Marseille, 6 janvier.

Blés, importations nulles. Ventes, 10,720 h. — Les bons blés, tendance en hausse. — Iska-Azoff, 128/124, 38 f. Marianopolis, 128/123, 37 f. 50. Richelles blanches, 131/127, 45 f. 50. — Stock dans docks entrepôts et magasins particuliers, 1,800,000 hect. Importations de la semaine, 57,730 hect.

Londres, 5 janvier, 2 h. 10 soir.

Froments, stock 41,300 quarters. Marché ferme, prix tenus aux cours extrêmes du dernier marché — Importations, 17,620 quarters. — 2 cargaisons arrivées, 56 à vendre.

Le Havre, 6 janvier.

Ouverture du marché, ventes, 2,000 balles, bonnes demandes. Les sortes d'Amérique sont très-fermes, celles des Indes sont en hausse de 1 fr. Cafés : marché très-ferme. Gonaires, 160; Santos, 155; Cuivre, très-ferme.

SOUSCRIPTION

REÇUE AU BUREAU DU JOURNAL DE LYON

POUR

S'affranchir de l'envoi des Cartes de visite.

(4e liste.)

M. Cambefort,	Fr.	30	»
M. Casimir Echernier,	—	10	»
M. et Mme A. de Riaz,	—	50	»
M. et Mmes Girodon-Sabran,	—	20	»
TOTAL	Fr.	110	»
Montant des listes précédentes	—	795	»
TOTAL GÉNÉRAL	—	905	»

SECOURS AUX CULTIVATEURS

DES

DÉPARTEMENTS DÉVASTÉS PAR LA GUERRE

COMITÉ LYONNAIS

Sous le patronage de la Société d'agriculture et de la Chambre de commerce.

(14e liste de souscription).

Commune d'Eveux (Rhône), (Liste n° 951)	79 50
M. Ragot, agent-voyer en chef, pour la commune de Haute-Rivoire (Rhône), (L. n° 856)	251 70
Commune de Sainte-Consorce (Rhône), (L. n° 1053)	85 50
Commune de Marcy, Id.	66 50
Commune des Olmes (Rhône)	103 05
M. Perrégaux, collecte à Jallieu (Isère)	58 50
M. J. Renard, maire d'Ecully (Rhône), (L. n° 949) :	
Pour la section d'Ecully	956 55
Pour la sect. de la Demi-Lune	331 40
Commune de Rochetaillée-sur-Saône (Rhône), (L. n° 1031)	286 »
M. Ragot, pour la commune de St-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), (L. n° 857)	350 50
M. Perrégaux, collecte à Jallieu	50 »
Id. Id. Id.	25 »
Id. colle. à la Tour-du-Pin	20 »
Mme Rolland (Henri), à Lyon	100 »
M. Borel, pour Villemorieu (Isère)	5 10
Souscriptions dans les communes rurales de l'Isère :	
Vizille (n° 1520)	207 90
Vernas (n° 1580)	31 13
Longe-Chenal (n° 1595)	68 50
Villemorieu (n° 1583)	70 »

La Tour-du-Pin (1640).	134 75
Chichilianne	36 50
Bernin	204 75
Crolles	280 »
Rives.	355 »
Saint-Gervais.	19 35
Mme Vidal, comité des dames d'Orthez (Basses-Pyrénées)	800 »
Commune de Tavernay (Saône-et-Loire) (n° 2033)	51 71
Nouvelle souscription du comité sectionnaire de Lyon (Société de secours aux blessés et aux victimes de la guerre).	5.000 »
Commune de Dardilly (Rhône) (L. n° 939).	150 »
Souscriptions dans cinq communes rurales de la Creuse :	
St-Pardoux-les-Card (n° 1825)	63 04
Chatelard (n° 1925)	10 90
Lioux-les-Monges. (n° 1952)	24 26
Saint-Bard (n° 1981)	21 »
Glenic. (n° 1920)	83 75
Commune de Savigny-en-Revermont (Saône-et-Loire) (n° 2408)	85 05
Commune de Saint-Pierre-la-Palud (Rhône).	111 »
Quête chez Mme Forer-Debar	54 »
MONTANT de cette 14me liste.	10.631 89
LISTES précédentes.	143.366 50
TOTAL à ce jour.	153.998 39

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES

LYON, le 6 janvier.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PARSE	POIDS
37	Organsins	19	4	10	1	2	1	1	»	»	3072
32	Trames	9	4	9	»	»	1	7	2	»	2209
40	Gréges	10	»	6	7	1	»	13	3	»	2841
11	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
121		37	8	25	8	3	2	21	5	»	8122
	BALLOTS PESÉS										
2	Organsins	»	»	1	»	»	»	1	»	»	116
2	Trames	»	»	»	»	»	»	1	1	»	63
22	Gréges	»	»	»	»	»	1	21	»	»	1056
9	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
35		»	»	1	»	»	1	23	1	»	1235

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1er du mois 588
Dernier numéro des laines ..... »
Dernier numéro des ballots pesés .. 218

SAINT-ÉTIENNE, 6 janvier.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CHINOISE	JAPON	BROUSSE	PERSE	DIVERSES	POIDS
13	Organsins	6	»	»	3	2	»	»	1	»	1	1132 97
11	Trames	1	»	»	»	10	»	»	»	»	»	607 41
2	Gréges	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	92 23
»	Divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
26		7	»	»	3	14	»	»	1	»	1	1832 61
	BALLOTS PESÉS											
2	Organsins	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1	92 95
3	Gréges	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	142 21
3	Trames	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	69 58
»	Divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
8		»	»	»	»	5	»	2	»	»	1	304 74

10 Décreuseuses — 2 Gréges
29 Ouvrées — 2 Moulin.

VALENCE, 5 janvier.

3 Organsins	299 »
» Trames	» »
1 Gréges	95 »
» Ballots pesés	» »
4 Total	394 »
Opérations de décreusage.	» »
Dernier numéro placé	24 »
Total du 1er au 5	1599 »

AUBENAS, 6 janvier.

NOMBRE	SORTES	POIDS
12	Organsins	1277
2	Trames	178
12	Gréges	1035
2	Ballots pesés	142
28	Total	2632

Opérations de décreusage... »
Dernier numéro placé ..... »
Total du 1er au 6 janvier ... »

AVIGNON, 6 janvier.

1 Organsins	56 56
8 Trames	545 21
4 Gréges	330 33
13 Total	932 10
BALLOTS PESÉS	
» Organsins	» »
» Trames	» »
» Gréges	» »
» Total	» »

THÉATRES

Spectacles du 7 janvier 1872

Grand-Théâtre. — Rigoletto. — Martha.
On commencera à 6 heures 1/4.

Théâtre des Variétés. — La Princesse Georges. — Brutus lâche César. — Fais ce que dois — La Sainte-Lucie.
On commencera à 7 heures.

Gymnase. — Nos Intimes, comédie. — Le Sourd ou l'Auberge pleine.
On commencera à 7 heures.

ON DEMANDE des représentants dans les départements limitrophes du Rhône pour le placement à la commission d'un article important en épicerie.
S'adresser avenue de Saxe, 176, de 9 à 4 heures. 2130

EN VENTE :
chez tous les libraires et dans les bureaux du *Bulletin officiel de l'Exposition*, 14, rue Confort,
L'ALMANACH-GUIDE DES EXPOSITIONS
renfermant des détails intéressants sur l'exposition de Lyon de 1872. 2104

VILLE DE PARIS 1869
Tirage du 15 janvier 1872.
Gros lot : 200,0000 fr.; 4 lots de 10,000 fr.; et 10 lots de 1,000 fr.
En versant cinq francs par obligation chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage. 2071

MUSÉE FRANÇAIS
ENTRÉE RUE DE LA BARRE
Visible tous les jours de 11 heures du matin à 10 heures du soir. 206

GRAINES DE VERS A SOIE DU JAPON
Importation directe (8e année)
CARTONS ANNUELS VERTS ET BLANCS,
CHEZ
MM. A. BENOIT, J. MIROGLIO & Cie
LYON ET MARSEILLE

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39, successeur de Me Andrieux.

VENTE

volontaire, ensuite de conversion, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'UNE PROPRIÉTÉ

d'un seul ténement, close de murs et comprenant maison, hangar et jardin, située à Lyon, cours Lafayette, 182, appartenant au sieur Victor Ancian.

Adjudication fixée au samedi vingt-sept janvier mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mise à prix, dix mille francs, ci. 10,000
outre les charges.

Signé : TERRAS, avoué.

Nota. — S'adresser, pour avoir des renseignements, à Me Terras, avoué poursuivant, ou à Me Micolier, avoué présent à la vente; et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil où il est déposé. 2152

Etude de Me LARRIVÉ, avoué à Lyon, rue Mercière, 34.

VENTE

par la voie de la licitation, en un seul lot, à laquelle les étrangers seront admis, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une belle

PROPRIÉTÉ

de produit et d'agrément, située à Saint-Genis-Laval, chemin des Collonges (près la place publique).

Mise à prix, quarante mille francs, ci. 40,000
dépendant de la succession de M. Louis Tavernier.

Adjudication le samedi vingt-sept janvier mil huit cent soixante-douze, à midi.

Pour extrait :
Signé : LARRIVÉ, avoué.

Nota. — S'adresser, pour les renseignements, à Me Larrivé, avoué poursuivant, Mes Rombau et Deville, avoués colicitants, et au greffe du tribunal civil de Lyon, pour voir le cahier des charges. 2155

Etude de Me LOUIS DEVILLE, avoué à Lyon, rue Constantine, 5.

VENTE VOLONTAIRE

sur publications judiciaires, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une grande et

BELLE MAISON

située à Lyon, rue Bugeaud, 155, appartenant à monsieur Eugène Joannon, ancien négociant.

Adjudication au samedi treize janvier mil huit cent soixante-douze à midi, sur la mise à prix de quarante mille francs,
ci 40,000

Pour extrait :
2156 Signé : L. DEVILLE.

Etude de Me TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39.

AVIS

Par ordonnance de référé du douze décembre mil huit cent soixante-onze, enregistrée et expédiée, Me Terras a été nommé sequestre judiciaire du sieur Edmond Andrade, se disant banquier, demeurant à Lyon, rue Gentil, 5, et rue du Greillon, 1, à l'effet de recevoir et distribuer toutes sommes dues à ce dernier;

En conséquence, tous les créanciers du sieur Edmond Andrade sont invités à produitre leurs titres de créance aux mains de Me Terras, et ce, dans le délai de huit jours, sous peine de forclusion.

Pour avis :
2153 TERRAS, avoué.

Etude de Me TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39.

AVIS

Par ordonnance de référé du vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-onze, enregistré, Me Terras, avoué, a été nommé sequestre judiciaire de la succession de dame Olive Bochu, veuve du sieur Antoine Carriot, qui était marchande de grains à Lyon, rue Saint-Jean, 31.

En conséquence, tous les créanciers de cette succession sont invités à produire leurs titres de créance aux mains de Me Terras, et ce, dans le délai de dix jours.

Pour avis :
2154 TERRAS, avoué.

A CEDER
à de bonnes conditions,
UN HOTEL
situé à proximité de la gare de Genève et de l'exposition.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE DEUX CHEVAUX LANDAIS, pour cause de cessation de voyage. S'adresser, pour les voir et traiter, à M. Desmurger, rue Ferrandière, n. 6.

POMMADE AU GOUDRON
INFAILLIBLE
contre les Pellicules, les Rougeurs, les Démangeaisons de la Peau. Elle a le mérite d'arrêter la Chûte des Cheveux. — Préparées par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr.
Se trouve : Chez tous les coiffeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19.

A VENDRE
sur le versant de la Croix-Rousse, une
MAISON
rendant 2,500 fr.
Prix : 34,000 fr.
S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, 7, de midi à deux heures. 2032

A VENDRE dans l'intérieur de Lyon, une MAISON rendant 2,800 francs. Prix : 46,000 francs. S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, 7, de midi à 2 heures. 2033

A VENDRE dans un très-bon quartier, une Maison rendant 3,500 fr. Prix 48,000 fr. S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, 7, de midi à deux heures. 2037

MACHINES A COUDRE
AMÉRICAINES
ÉLIAS HOWE
Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon
32, 33, 34, 36, 38
EXIGER CETTE MARQUE — A L'UNION AMÉRICAINE. PROGRÈS & BONNE FOI. V. A. & F. F. DÉPOSÉ. SEULE ÉLIAS HOWE VÉRITABLE. — GRAVÉE A LA PLAQUE
ANCIENNE MAISON PASCALIS E. INGOLD SUCCESSEUR

Etrennes utiles
MACHINES A COUDRE
Véritable Peugeot
COSTAL
Rue GRENETTE, 23 LYON Rue GRENETTE, 23

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 6 JANVIER 1872

ORGANSINS.

		1er ord.	2e ordre
FRANCE. — Marques privilégiés	24/28	121 123	» »
	16/20	» »	» »
Fil. et ouvraison	20/28	117 120	109 114
ESPAGNE. — Ouvr. françaises	20/24	124	» »
	24/28	» »	115 117
PIÉMONT. — Tir, et ouvraison	20/24	» »	» »
	24/28	118 122	110 114
Trois bouts	36/40	» »	111 114
ITALIE. — Ouvrais. françaises	18/20	115 117	» »
	20/22	109 114	105 108
	22/26	» »	» »
Ouvr. italiennes	18/20	114 116	» »
	20/22	108 112	» »
	22/26	» »	105 107
PAQUETAILLES. France-Italie	20/22	99 101	» »
	22/28	95 98	» »
BROUSSE-ANDRINOP. Blanches	18/20	» »	» »
	20/22	115 117	110 113
	22/24	» »	» »
	24/28	» »	» »
Jaunes	22/26	113	» »
SYRIE. — Ouvraisons françaises	20/22	113 116	110 112
	22/24	» »	106 108
	24/28	» »	» »
GRECE-VOLO-SALON Ouvr. françaises	22/24	110 112	» »
	24/28	108	103 105
BENGALE. — Ouvr. françaises-ital	24/26	95 100	» »
	26/30	96 »	88 94
	30/34	» »	90
	35/40	» »	» »
CHINE (*Haïnin et Tsallée*). Ouvr. franç.-ital	36/40	» »	» »
	45/50	95 98	» »
Tours comptés	35/40	108	» »
	40/50	106	» »
CHINE-CHINE	»»/»»	» »	» »
JAPON. — Ouvraison françaises-ital	22/26	101 103	» »
	26/30	» »	» »
	30/35	» »	» »
	20/24	» »	» »
Tours comptés	24/28	105 106	» »
	28/32	» »	» »

TRAMES.

		1er ord.	2e ordre
FRANCE. Fil et ouvraison	20/24	112 115	104 107
	24/28	» »	» »
Paquetailles	22/28	» »	» »
	28/32	» »	» »
PIÉMONT	20/24	110 112	» »
	24/28	» »	» »
	26/30	» »	» »
ITALIE	16/20	» »	» »
	20/22	108 111	» »
	22/24	» »	» »
	24/26	108 110	101 104
	26/30	» »	» »
	30/34	» »	» »
	26/30	108 111	» »
Trois bouts	30/34	» »	100 103
	34/40	» »	96 99
BENGALE			
Ouv. franç.-ital	24/28	95 »	92
	28/32	» »	» »
	32/38	» »	» »
CHINE			
Ouv. franç.-ital	40/45	97 99	92 95
	45/50	» »	» »
	50/60	» »	» »
Tours comptés	34/40	» »	» »
	41/45	» »	» »
	46/50	» »	» »
Ouvr. anglaises	34/40	» »	» »
Tours comptés	46/50	» »	» »
	51/60	» »	» »
CHINE-CHINE	»«/»»	»	74
JAPON			
Ouv. franç.-ital	24 82	» »	97
	28/32	» »	» »
	32/36	» »	» »
	22/26	106	» »
Tours comptés	26/30	105	» »
	30/36	» »	» »
	40/60	» »	» »

GRÉGES.

		1er ord.	2e ordre
	9/10	» »	» »
FRANCE	10/12	» »	98 101
	12/14	» »	» »
Titres spéciaux	»»/»»	» »	» »
ESPAGNE	9/10	» »	» »
	10/12	» »	» »
	12/14	» »	» »
BROUSSE-ANDRIN. — Blanches	9/10	» »	» »
	9/11	» »	» »
	10/12	» »	» »
Titres spéciaux	9/11	102 104	» »
Jaunes	10/12	» »	» »
SYRIE	10/12	101 108	88 90
	12/14	» »	» »
GRÈCE-SALON-VOLO.	10/12	» »	» »
	12/14	» »	» »
PIÉMONT	10/12	98 100	» »
	12/14	» »	» »
ITALIE	9/10	» »	» »
	9/11	95 98	88 9
	10/12	93 96	» »
BENGALE	10/13	» »	» »
	13/16	» »	72
	16/20	» »	» »

		Tsatlée	Yun/aa	Chinois
CHINE	1re c	» »	» »	» »
	2e c	76 78	» »	» »
	3e c	74 75	» »	» »
	4e c	72 73	» »	» »
	5e c	70 71	» »	» »

		Mybash	Oshio	Sellés
JAPON	extr	80 82	» »	» »
	1	74 77	» »	» »
	2	69 73	83 85	» »
	3	» »	78 82	» »
	infér	» »	» »	» »

Le gérant : THÉNÉSY.

Lyon. — Imp. J. ROSSIER, rue Mercière,

MOLIÈRE — TONY JOHANNOT
Préface de M. SAINTE-BEUVE
ORNÉ DE 630 GRAVURES DE TONY JOHANNOT
Un beau vol. Br., 10 fr.
toile à l'angl. doré sur tranches, 13 fr.; relié demi-chagrin doré, 15 fr.

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE
JULES VERNE — TH. LAVALLÉE
100 Cartes et 100 grands Dessins par CLERGET et RIOU
Br., 10 fr.; rel. doré, 15 fr.

LIVRES-ALBUMS
FRŒLICH et STAHL
BIBLIOTHÈQUE de Mlle LILI
ET DE SON COUSIN LUCIEN

Premier Age
Alphabet de Mlle Lili en rouge et noir. Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
L'Arithmétique de Mlle Lili en rouge et noir. Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
La Journée de Mlle Lili Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
Mlle Pimbêche Cart. 2 fr.; rel. 3 fr. 50.
Le Roi des Marmottes Cart. 2 fr.; rel. 3 fr. 50.
Zoé la Vaniteuse (bistre) Cart. 1 fr.; rel. 2 fr. 50.
Jean le Hargneux (bistre) Illustré par FRŒLICH. Cart. 1 fr.; rel. 2 fr. 50.
Hector le Fanfaron (bistre) Cart. 1 fr.; rel. 2 fr. 50.
Monsieur Toc-Toc Bradel 3 fr.; biseaux 4 fr. 50
Le Petit Diable Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
Les Premières Armes DE Mlle LILI Cart. 3 fr.; relié 4 fr. 50.
Mlle Lili à la Campagne Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
Voyages de découvertes DE Mlle LILI Cart. 5 fr.; rel. 7 fr.
Voyage de Mlle Lili AUTOUR DU MONDE Cart. 5 fr.; rel. 7 fr.
LE Royaume des Gourmands Cart. 5 fr.; rel. 7 fr.
Bébé aux Bains de mer Bébé à la Maison Chacun cart. 4 fr.; rel. 6 fr. 50

ALBUMS EN 12 COULEURS
Procédés SILBERMANN
Le Moulin à Paroles 8 planch. Bradel 1 fr. 50; toile 3 fr.
Monsieur César 12 planch. Bradel 1 fr. 50; toile 3 fr.
Hector le Fanfaron 8 planch. Bradel 1 fr. 50; toile 3 fr.
Jean le Hargneux 16 planch. Bradel 2 fr.; toile 3 fr. 50.

ALBUMS VARIÉS
Texte par P.-J. STAHL
DESSINS PAR DIVERS
Le Petit Tyran 24 dessins de MARIE. Bradel 3 fr.; biseaux 4 fr. 50
Caporal LE CHIEN DU RÉGIMENT 26 dessins par LANÇON. Bradel 3 fr.; biseaux 4 fr. 50

Histoire d'un Pain rond par FROMENT. Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
Les Petites Amies par O. PLETSCH. Cart. 3 fr.; rel. 4 50.
Pierrot à l'École par G. FATH. Cart. 3 fr.; rel. 4 fr. 50.
Cocombrinos par MICK NOEL. Cart. 3 fr.

Premier et Second Ages
AVENTURES SURPRENANTES DE **Trois vieux Marins** dessins par E. GRISET. In-4°, cart. 5 fr.; rel. 7 fr.
LA BELLE PETITE **Princesse Ilsée** par STAHL, dessins de FROMENT. Cart. 5 fr.; rel. 7 fr.
Histoire d'un Aquarium ET DE SES HABITANTS par ERN. VAN BRUSSEL. Dessins imprimés en 12 couleurs. Cart. 6 fr.; rel. 8 fr.

OUVRAGES IN-8°
VOLUMES ILLUSTRÉS
— RÉCRÉATION —

Premier Age
LE PREMIER LIVRE **des Petits Enfants** par STAHL et MACÉ, illustrations par THÉOPH. SCHULER. Cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Le Petit Monde par CH. MARELLE, 150 dessins. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Bébés par F. DE GRAMONT, dessins de LUDWIG RICHTER. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Bons petits Enfants par F. DE GRAMONT, dessins d'OSCAR PLETSCH. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
La Petite Bohémienne par E. SAUVAGE, ill. par FRŒLICH. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Récits enfantins par E. MULLER. Eaux-fortes de FLAMENG. Br. 6 fr.; cart, 8 fr.; rel. 10 fr.

LIVRES DE L'ANNÉE
Illustrés in-8°
Aventures D'UN JEUNE NATURALISTE par LUCIEN BIART. Nombr. illustrat. de BENETT. Format du *Robinson Suisse*. Br. 8 fr.; toile à l'angl. 10 fr.; rel. 12 fr.
Histoire Sainte par M. l'abbé DE MEISSAS, chapelain de Sainte-Geneviève, avec nombr. dess. de M. GÉRARD SÉGUIN. Br. 8 fr.; toile à l'angl. 10 fr.; rel. 12 fr.
Romain Kalbris par HECTOR MALOT. Illustrations d'EMILE BAYARD. Br. 6 fr.; toile à l'angl. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Jeunes Esclaves AVENTURES DE TERRE ET DE MER Le pendant de *William le Mousse*, par MAYNE-REID, illustr. de RIOU. Br. 6 fr.; toile à l'angl. 8 fr.; rel. 10 fr.

ENFANCE, JEUNESSE
FAMILLE
Bibliothèque Illustrée d'
ÉDUCATION
Bons et beaux Livres

LIBRAIRIE J. HETZEL
Rue Jacob, 18, Paris
ÉTRENNES

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893
JEUNES FILLES
ET JEUNES GENS
Bibliothèque Illustrée de
RECREATION
Reliures à prix modérés

LECTURES EN FAMILLE * 100 OUVRAGES — 30 ALBUMS * ŒUVRES DE CHOIX

ALBUMS NOUVEAUX
Mademoiselle MOUVETTE
FRŒLICH et STAHL
Prix : Bradel, 5 fr.
Cartonné biseaux, 7 fr.

LA ROCHE AUX MOUETTES
Par JULES SANDEAU
Très-beau Volume in-8° illustré sur vélin
Broché, 6 fr. — Cartonné doré, 8 francs — Relié, 10 fr.
Broché, 6 fr. — Cartonné doré, 8 francs — Relié, 10 fr.

ALBUMS NOUVEAUX
BONSOIR, PETIT PÈRE
FRŒLICH et STAHL
Prix : Bradel, 3 fr. Cart. biseaux, 4 fr. 50
IL ÉTAIT UNE BERGÈRE
FRŒLICH — EN COULEUR
Prix : Bradel, 4 fr. 50
Cart. biseaux, 3 fr.

4 VOLUMES
MAGNIFIQUE CADEAU D'ÉTRENNES
Collection complète — 2e Série
FORMANT ŒUVRE ET BIBLIOTHÈQUE A PART
24 fr. Broché — 250 DESSINS
32 fr. Rel. doré — 250 DESSINS
MAGASIN D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION
— Couronné par l'Académie française —
Par J. MACÉ, P.-J. STAHL & J. VERNE
ET LES PLUS CÉLÈBRES ÉCRIVAINS, ARTISTES ET SAVANTS
4 BEAUX VOLUMES GRAND IN-8°. — Brochés, 24 fr.; toile, 32 fr.
Chaque volume séparé broché, 6 fr.; toile, 8 fr.
Abonnement d'Étrennes à l'Année :
PARIS, 12 fr. — DÉPARTS 14 fr.

JULES VERNE
UN BEAU VOLUME GRAND IN-8°
Illustré par DENEUVILLE et RIOU

20,000 LIEUES SOUS LES MERS
Broché, 6 fr. — Cartonné doré, 8 fr. — Relié, 10 fr.

LE DÉSERT D'EAU
Par MEYNE-REID
1 v. in-8° ill. Br. 6 f.; cart. doré, 8 f.; rel. 10 f.

Premier et second Ages
Morale familière (*couronnée par l'Académie*) CONTES ET RÉCITS par P.-J. STAHL, illustrations par BAYARD, TH. SCHULER, etc. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Contes DU PETIT CHATEAU par J. MACÉ, ill. par BERTALL. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Le Théâtre DU PETIT CHATEAU par J. MACÉ, ill. par FROMENT. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.

L'Arithmétique DU GRAND-PAPA par J. MACÉ, ill. par YAN'DARGENT Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Aventures DU PETIT ROI SAINT-LOUIS édition elzévirienne (rouge et noire), par DE CHENEVIÈRES. Br. 5 fr.; rel. 7 fr.
La Comédie enfantine (*couronnée par l'Académie*), par LOUIS RATISBONNE, illust. par GOBERT et FROMENT, contenant les deux séries complètes 1 vol. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.

AVENTURES **de Jean-Paul Choppart** par L. DESNOYERS, illust. par CHAM et GIACOMELLI. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Contes célèbres par DE WAILLY et P.-J. STAHL, ill. par FATH. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Aventures D'UN PETIT PARISIEN par DE BRÉHAT, ill. par MORIN. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
William le Mousse AVENTURES DE TERRE ET DE MER par MAYNE-REID, illust. par RIOU. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.

LE NOUVEAU **Robinson Suisse** par P.-J. STAHL et E. MULLER, 150 dessins par YAN'DARGENT. Br. 8 fr.; cart. 10 fr.; rel. 12 fr.
HISTOIRE D'UN **Trop bon Chien** par DE CHERVILLE, ill. par ANDRIEUX. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
LE NOUVEAU **Magasin des Enfants** NODIER, O. FEUILLET, STAHL, etc., 4 vol. illust. Chacun br. 10 fr.; rel. 14 fr.

Second Age et Jeunesse
JEUNESSE DES **Hommes célèbres** par E. MULLER, ill. par BAYARD. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
La Tasse à Thé par KÆMPFEN, ill. par WORMS. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Picciola par X.-B. SAINTINE, eaux-fortes de FLAMENG. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.

Le Vicaire de Wakefield trad. de CH. NODIER, ill. sur acier par TONY JOHANNOT. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Les Enfants par VICTOR HUGO, dess. de FROMENT. Br. 10 fr.; cart. 13 fr.; rel. 14 fr.
Contes de Nodier illustrés par TONY JOHANNOT. 2 vol. in-18, 7 fr.
Fables par ANATOLE DE SÉGUR, dessins de FROLICH. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.

FABLES DE LA FONTAINE — E. LAMBERT
Illustrées de
115 GRANDS BOIS PAR EUGÈNE LAMBERT
Très-beau vol. grand in-8°
Br., 10 fr.; toile à l'angl. dor. sur tr., 13 fr.; rel. demi-chagr. doré, 15 fr.
CONTES DE PERRAULT DE G. DORÉ
GR. IN-4° Préface par P.-J. STAHL 25 FR.
Toile dorée à l'anglaise, 25 fr.

Tous les Ages
JULES VERNE
VOYAGES EXTRAORDINAIRES
AVENTURES **du capitaine Hatteras** illustr. par RIOU. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
LES ENFANTS **du capitaine Grant** VOYAGE AUTOUR DU MONDE illustr. par RIOU. Br. 8 fr.; cart. 10 fr.; rel. 12 fr.
Cinq semaines en Ballon VOYAGE **au centre de la Terre** illustr. par RIOU. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
De la Terre à la Lune illustr. par H. DE MONTAUT. Br. 2 fr. 50; cart. 4 fr. 50

OUVRAGES IN-8°
ILLUSTRÉS
INSTRUCTION ET RÉCRÉATION
HISTOIRE **d'une Bouchée de Pain** par JEAN MACÉ, ill. par FROELICH. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
Botanique de ma Fille par JULES NÉRAUD et JEAN MACÉ, dessins de LALLEMAND. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
La Chimie DES DEMOISELLES par CAHOURS, membre de l'Institut, et RICHE; leçons professées à la Sorbonne; ill. par DULOS, Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; rel. 10 fr.
La Vie des Fleurs par EUG. NOEL, illustrations par YAN'DARGENT, cartonné 8 fr.; rel. 10 fr.

VOLUMES IN-18
Br. 3 fr. 50; cart. toile tr. dor. 4 fr. 50
LETTRES SUR **les Révolutions du Globe** par A. BERTRAND. 1 vol.
Histoire d'une Chandelle par M. FARADAY, 1 vol. Préfaces et notes par HENRI SIE-CLAIRE DEVILLE, de l'Institut.
Vie des Animaux par J. FRANKLIN. 6 vol. richement illustr.
De la Physionomie par P. GRATIOLET. 1 vol.
Les Pères et les Enfants par E. LEGOUVÉ. Enfance et Adolescence, 1 vol. 3 fr. La Jeunesse, 1 vol. 3 fr. 50.
Le Livre de Maurice par DE SILVA. 1 vol.
Le Désert d'eau. 1 vol. LES CHASSEURS DE GIRAFES par MAYNE-REID. 1 vol.
Dans les Montagnes par TYNDALL. 1 vol.
Histoire d'un Ruisseau par ELISÉE RECLUS. 1 vol. 3 fr.

LIVRES ILLUSTRÉS
GRAND IN-8°
ERCKMANN-CHATRIAN édition illustrée :
Romans nationaux Br. 9 fr.; cart. 11 fr.; rel. 13 fr.
Contes et Romans POPULAIRES Br., 8 fr. 50; cart. 10 fr. 50; rel. 12 fr. 50.
Histoire d'un Paysan illustrée par TH. SCHULER. Br. 6 fr.; cart. 8 fr.; relié 10 fr.
Les Animaux PEINTS PAR EUX-MÊMES chef-d'œuvre de GRANDVILLE. Br. 8 fr.; cart. 10 fr.
Le Diable à Paris 1500 dessins par GAVARNI, GRANDVILLE, etc. Complet en 4 vol. Br. 30 fr.; toile dor. 38 fr.
L'Esprit des Bêtes par TOUSSENEL, illust. de 85 dessins par BAYARD. Br. 4 fr.; toile 6 fr.; relié 8 fr.

VICTOR HUGO
ŒUVRES COMPLÈTES ILLUSTRÉES
Grand in-8° — Br. 35 fr. 50

	broché	toile	relié
LES MISÉRABLES.	10f	13f	15f
POÉSIES.	4	6	8
THÉATRE COMPLET.	6	8	10
ROMANS.	8	10	12
LE RHIN.	4	6	8
LES TRAVAILLEURS DE LA MER.	3 50	5 50	7 50

Édition elzévirienne
50 fr. ŒUVRE POÉTIQUE DE VICTOR HUGO 50 fr.
9 charmants volumes in-18 raisin, impr. par J. Claye, sur papier vergé de Hollande, fabriqué exprès par Van Gelder, d'Amsterdam. Ornem. du texte dessinés par E. FROMENT.
Prix des 9 vol., 50 fr.
Chaque volume se vend séparément :
ODES ET BALLADES. 7 fr. 50
ORIENTALES. 4 fr.
FEUILLES D'AUTOMNE. 4 fr.
CHANTS DU CRÉPUSCULE. 4 fr.
VOIX INTÉRIEURES. 4 fr.
RAYONS ET OMBRES. 4 fr.
CONTEMPLATIONS 2 vol à 7 fr. 50 l'un; les deux 15 fr.
LA LÉGENDE DES SIÈCLES 1 vol. 7 fr. 50 (*sous presse*).

ENVOI FRANCO
EN FRANCE
pour toute demande directe de Livres MONTANT A 30 FRANCS
Envoi gratuit du Catalogue complet à toutes les personnes qui le demanderont par poste.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre, Lyon, le

E. Thénésy